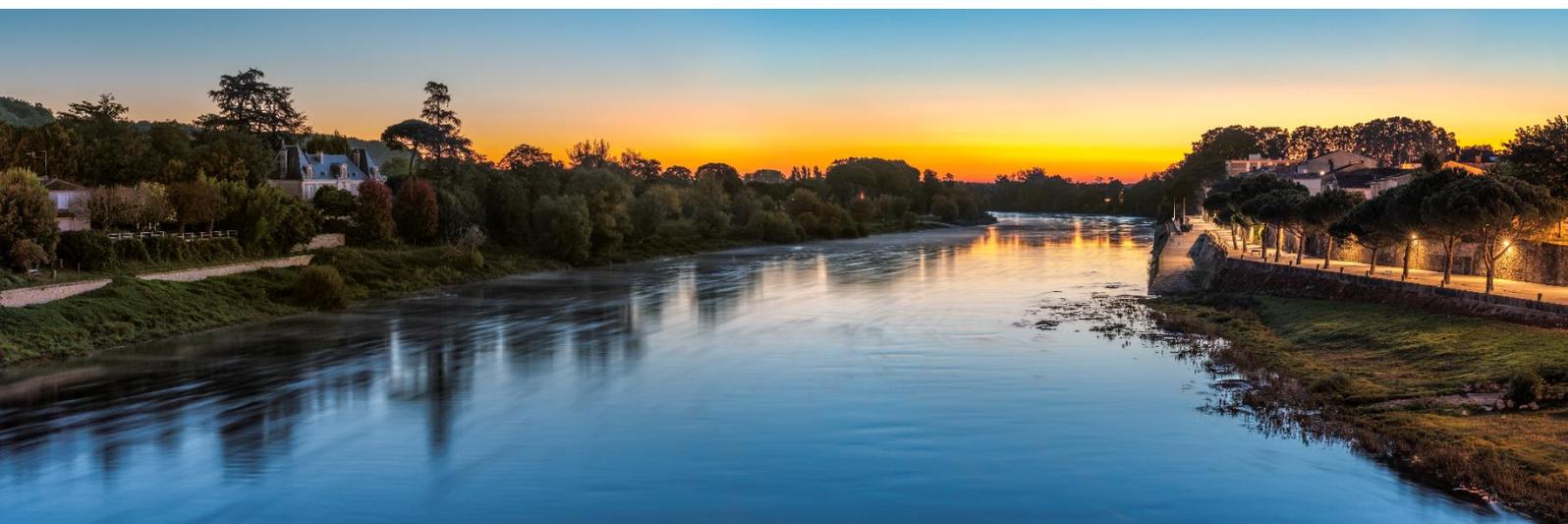


Stratégie du SAGE Dordogne Atlantique



Stratégie adoptée par la CLE

Table des matières

1. Preamble.....	9
1.1 Introduction à la stratégie.....	10
1.2 Modalités d'élaboration de la stratégie.....	10
1.3 Articulation de la stratégie : quatre sujets intégrateurs et cinq objectifs transversaux.....	11
2. Un bassin versant structuré autour de la vallée Dordogne, de bassins versants affluents et des palus.....	13
2.1 Favoriser la réappropriation sociale de l'espace rivière (Dordogne, canal de Lalinde, confluences) et des cours d'eau affluents, avec une exigence écologique et paysagère.....	14
2.1.1 Construire et développer une vision fédératrice, populaire et prospective de la rivière Dordogne et de ses affluents autour des « paysages de l'eau ».....	14
2.1.2 Mettre en œuvre des projets concrets permettant d'asseoir la vision commune de la rivière Dordogne et de ses affluents.....	14
2.2 Préserver, restaurer, valoriser les patrimoines naturel, paysager et culturel de la Dordogne et de ses affluents.....	15
2.2.1 Consolider la connaissance des patrimoines liés aux milieux aquatiques et agir pour leur préservation, restauration et valorisation.....	15
2.2.2 Encadrer les usages et leur développement dans le respect de l'équilibre fragile des milieux	15
2.2.3 Renforcer une gouvernance collaborative et partagée des milieux aquatiques à l'échelle du SAGE.....	15
2.3 Protéger et gérer les palus en lien avec le changement climatique et la conservation de leur richesse patrimoniale.....	16
2.3.1 Organiser un cadre de gestion collective des palus et élaborer une stratégie.....	16
2.3.2 Répondre au risque aggravé de submersion marine par adaptation du système actuel de protection contre les inondations (recul de digues, création-conservation des champs d'expansion, ...).....	16
2.3.3 Réduire la vulnérabilité face au risque aggravé de submersion marine.....	17
3. Changement climatique : aménagement et adaptation du territoire.....	18
3.1 Renforcer la gestion des eaux pluviales dans le processus d'aménagement des espaces urbains et ruraux et limiter le ruissellement.....	19
3.1.1 Gérer les bassins versants pour prévenir et limiter les risques de ruissellement (transfert d'eau amont/aval, principe de solidarité).....	19
3.1.2 Intégrer le ruissellement dans les projets d'aménagement du territoire, d'urbanisation et d'usage des sols, pour l'amélioration de la qualité des eaux.....	19
3.2 Assurer une gestion conservatoire des ressources stratégiques AEP et faire de la nappe alluviale de la Dordogne un atout pour l'avenir du territoire.....	20
3.2.1 Garantir la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (systèmes Eocène et Périgord-Agenais-Quercy).....	20

3.2.2	Réhabiliter la ressource en eau de la nappe alluviale de la Dordogne	21
3.3	Intégrer les milieux aquatiques et naturels ainsi que les continuités écologiques dans l'aménagement du territoire de Dordogne Atlantique	21
3.3.1	Accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire dans la déclinaison du SAGE 22	
3.3.2	Préserver, restaurer et valoriser une trame verte et bleue fonctionnelle sur l'ensemble du territoire	22
3.4	Améliorer la gestion quantitative à l'aulne du changement climatique	22
3.4.1	Prévenir les déséquilibres quantitatifs et développer une vision prospective	23
3.4.2	Prévenir les risques de pollution par la prise en compte des capacités d'autoépuration des milieux récepteurs	23
4.	<i>La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux</i>	24
4.1	Contribuer à la réussite de l'impérative conservation des grands migrateurs amphihalins	25
4.1.1	Améliorer la connaissance des facteurs limitants du cycle de vie des grands migrateurs amphihalins et agir pour leur réduction	25
4.1.2	Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et garantir des milieux de vie et de reproduction de qualité (habitats)	25
4.1.3	Optimiser les performances des dispositifs de franchissement existants et améliorer les conditions de libre circulation des poissons migrateurs sur les trois ouvrages hydroélectriques du Bergeracois	26
4.2	Prendre en compte le bouchon vaseux dans la dynamique de développement des territoires de l'inter-SAGE « Garonne-Dordogne-Estuaire »	26
4.2.1	Construire un inter-SAGE « bouchon vaseux » (Garonne-Dordogne-Estuaire) avec fixation d'objectifs communs, de résultats et de moyens	27
4.2.2	Renforcer la connaissance du bouchon vaseux et expérimenter des actions	27
5.	<i>Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs</i>	28
5.1	Créer une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé autour des usages économiques de l'eau	29
5.2	Accompagner la filière viti-vinicole dans la mise en œuvre de procédures favorables à un modèle d'exploitation durable de la vigne	29
5.2.1	Capitaliser et diffuser les retours d'expérience en matière de transition écologique et anticiper le changement climatique	29
5.2.2	Accélérer le déploiement des mesures favorables à la préservation des milieux aquatiques dans le domaine viticole, notamment en lien avec les flux de phytopharmaceutiques	30
5.2.3	Accompagner le déploiement de mesures vertueuses dans le domaine vinicole	30
5.3	Se donner les moyens du développement d'une économie durable et compatible avec les défis écologiques et climatiques	31

5.3.1	Accompagner la transformation des systèmes de productions agricoles traditionnels en s'appuyant sur l'agroécologie, soit sur les fonctionnalités déjà offertes par les écosystèmes	31
5.3.2	Donner à la pêche les moyens d'une mutation durable de son activité.....	31
5.3.3	Maintenir la navigation de tourisme à une échelle opportune et cohérente avec l'enjeu de préservation de la rivière Dordogne	31
5.3.4	Promouvoir une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites de carrières	31
6.	<i>Vers le programme d'actions</i>	<i>33</i>
	<i>Annexe 1 – Propositions de mesures projets.....</i>	<i>35</i>
	<i>Annexe 2 – Synthèse des ateliers « projet SAGE »</i>	<i>45</i>

Acronymes

AEP	ALIMENTATION EN EAU POTABLE
APPB	ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE
CLE	COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DCE	DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU
DDT(-M)	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (ET DE LA MER)
DREAL	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
EDL	ETAT DES LIEUX
EPTB	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
ERU	EAUX RESIDUAIRES URBAINES
GEMAPI	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS
OFB	OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE
PAOT	PLAN D'ACTION OPERATIONNEL TERRITORIALISE
PDM	PROGRAMME PLURIANNUEL DE MESURES
PPG	PLAN PLURIANNUEL DE GESTION
SAGE	SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
SDAGE	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
SAU	SURFACE AGRICOLE UTILE
SFN	SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE
TVB	TRAME VERTE ET BLEUE
ZOS	ZONE A OBJECTIFS PLUS STRICTS
ZPF	ZONE A PROTEGER POUR LE FUTUR

Avant-Propos

Situé à l'interface entre le bassin de la Dordogne et l'estuaire de la Gironde, le territoire de la Dordogne Atlantique possède des caractéristiques spécifiques.

Le régime hydraulique mixte de la Dordogne fluviomaritime, la présence d'une grande biodiversité et celle des huit grands poissons migrateurs européens, l'existence de *palus*, font la richesse et toute la singularité de ce territoire mais aussi sa diversité et sa complexité.

Depuis 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Dordogne, de la Gironde, du Lot-et-Garonne et vingt-deux intercommunalités, accompagnés par les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et EPIDOR, sont investis dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Dordogne Atlantique.

L'objectif de la Commission locale de l'eau Dordogne Atlantique, qui pilote le SAGE, est de proposer des solutions où l'aménagement du territoire, le maintien des usages et la préservation de l'environnement seraient à la fois complémentaires et consensuelles, non plus perçues comme contradictoires, ceci dans un contexte évident de changement climatique.

Ce document présente la stratégie du SAGE Dordogne Atlantique validée par la Commission locale de l'eau à l'issue de phases d'écoute des acteurs du territoire.

La Commission locale de l'eau a travaillé avec un parti pris géographique afin de faciliter la lecture de ce document et l'engagement de tous les acteurs dans une voie de progrès partenarial, pour un développement durable et équilibré du territoire. En ce sens, la CLE a manifesté sa volonté de « faire projet » au sens de construire ensemble des solutions plurielles et intégratrices, à la fois d'enjeux divers (qualité, quantité, milieu, ...) mais aussi de particularismes territoriaux. La stratégie du SAGE, comme la politique générale de l'eau, est tout sauf segmentée : elle doit nous rassembler tous dans notre quotidien et proposer une véritable plus-value à la réglementation existante.

La solidarité est l'un des principes qui a guidé le travail de la CLE, solidarité amont-aval, entre bassins, entre usagers, entre générations, ... La stratégie du SAGE prend aussi en compte le Plan Eau présenté par la Gouvernement le 30 mars 2023. Elle s'inscrit donc dans une logique conservatoire des ressources en eau superficielle et souterraine dans l'objectif de répondre, non seulement aux besoins des milieux aquatiques mais également à ceux des générations futures.

La stratégie du SAGE sera déclinée en mesures qui structureront un plan de gestion durable du territoire de la Dordogne Atlantique ainsi qu'un règlement. La participation nécessaire et active des acteurs du territoire sera, c'est évident, un facteur clé de réussite.

Jean GALAND

Président de la Commission locale
de l'eau « Dordogne Atlantique »

Chapitre 1

1. Préambule

1.1 INTRODUCTION A LA STRATEGIE

Ce document présente la stratégie du SAGE Dordogne Atlantique, version nécessitant d'être adoptée ultérieurement par la CLE après consultation et avis de ses membres.

L'explicitation de cette stratégie remplit une double fonction :

- Elle permet de **formaliser un cadre commun – le projet politique – à tous les acteurs du territoire** engagés dans la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, à qui il reviendra in fine de mettre en œuvre concrètement le contenu de la stratégie choisie. La CLE du SAGE Dordogne Atlantique se positionne en tant que garante de cette stratégie : en tant que telle, il lui reviendra de suivre et d'évaluer chemin faisant sa mise en œuvre, d'opérer le portage politique et le travail de conviction indispensable à la mobilisation des acteurs qu'elle implique et, le cas échéant, de la défendre lorsque nécessaire.
- Elle précise **la plus-value spécifique qu'entendent apporter la CLE et la structure porteuse au sein de cette action collective** : au-delà du portage politique de la stratégie, les fonctions, les compétences et les outils qui seront apportés aux acteurs du territoire pour contribuer à l'atteinte des objectifs collectifs fixés.

Outre le fait que la stratégie réponde aux problématiques identifiées dans l'état des lieux du SAGE, elle vise également à participer à l'atteinte des objectifs de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), du SDAGE Adour-Garonne et aux enjeux du changement climatique sur le territoire. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre réglementaire fixé par l'Etat

1.2 MODALITES D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Cette stratégie, dans son format document de travail, est issue d'**une démarche de co-construction itérative, opérée avec la CLE et le groupe technique du SAGE**. Son écriture est ainsi l'aboutissement des échanges et débats autour du « projet SAGE », en particulier lors :

- des **interviews des acteurs locaux**, membres de la CLE inclus, quant aux trajectoires actuelles et futures (projection à 2050) prises par le territoire sous l'angle des facteurs déterminants d'évolution (le changement climatique ; l'aménagement du territoire et les usages ; la

démographie et la sociologie ; la politique de l'eau).

- de la **séance de CLE du 17 mars 2022** entérinant l'adoption de l'état des lieux du SAGE et engageant la suite de son élaboration (feuille de route et méthode).
- de **quatre ateliers thématiques** spécifiquement organisés autour des enjeux du SAGE (regroupés, par 2 ou 3, au vu des spécificités ou problématiques faisant lien entre eux).
- d'une réunion de travail, le 22 mai 2023, du **groupe technique du SAGE**.
- d'un travail spécifique complémentaire mené avec les représentants de l'Etat suite à la CLE du 27 juin 2023.

L'écriture de la stratégie, spécialement en ateliers thématiques, a été menée selon :

- Un cadre commun pour les 10 enjeux territorialisés ou thématiques du SAGE.
Pour chaque enjeu, il a été proposé un rappel des éléments clés à leur compréhension puis un travail collaboratif de réflexion autour :
 - de l'objectif général rattaché à l'enjeu ;
 - des grandes orientations et sous-orientations structurant les moyens d'atteinte de cet objectif ;
 - des objectifs souhaitables et des leviers potentiels d'action pour y répondre.

Les notes moyennes attribuées à chaque proposition stratégique sont indiquées en annexe 1 du présent document.

- Un cadre distinct pour le 11^{ème} enjeu du SAGE intitulé « Contribution à la mise en œuvre du SDAGE et de la DCE : les figures imposées du SAGE ».
 - Le SDAGE recommande d'agir prioritairement sur les captages prioritaires ou sensibles. Sur le périmètre du SAGE Dordogne Atlantique, les deux seuls captages prioritaires ou sensibles font l'objet de plan d'actions. La CLE considère que le SAGE n'apporterait pas de plus-value sur ce point.
 - Le diagnostic du SAGE Dordogne Atlantique n'a pas identifié de problématique majeure en matière d'assainissement des collectivités, la Contrat de rivière Dordogne Atlantique s'étant fortement consacré à ce sujet. Les problèmes locaux qui demeurent sont traités dans le cadre du PDM (Programme Pluriannuel de Mesures) du SDAGE et des PAOT (Plans d'Action Opérationnels Territorialisés). La CLE considère que le SAGE n'apporterait pas de plus-value sur ce point.

- Les rencontres avec le groupe technique du SAGE, constitué des services de l'Etat (DDT-M, DREAL Nouvelle-Aquitaine, OFB), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des personnels techniques des départements, ont consisté à vérifier la cohérence entre les axes stratégiques du « projet SAGE » et la politique européenne et française de l'eau traduite au travers de la DCE et du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027. En d'autres termes, les ambitions du SAGE permettent-elles de répondre aux objectifs environnementaux fixés par la DCE et le SDAGE Adour-Garonne ? Plus qu'un enjeu supplémentaire, le 11ème enjeu du SAGE créé/consolide la transversalité entre les enjeux.

- Un cadre de réflexion et de débats construit autour : d'une part, de ce qui peut être appelé le « socle » du SAGE, soit les objectifs et les actions qui s'imposent à la CLE (objectifs réglementaires, objectifs politiques incontournables compte tenu du diagnostic) ; d'autre part, des perspectives d'évolution du territoire « sans SAGE » (rapport de tendances) lesquelles éclairent l'avenir et confortent les voies d'actions pour la CLE.

Le présent document vise à formaliser, de manière univoque et resserrée, ce que pourrait être la stratégie du SAGE Dordogne Atlantique, de sa philosophie d'ensemble aux objectifs dans lesquels cette philosophie s'incarne. Les potentielles actions à conduire (« mesures projets »), issues des divers temps de débats (ateliers, groupes techniques, rencontres avec les acteurs territoriaux), sont présentés à titre indicatif pour éclairer la stratégie (voir annexe 2).

1.3 ARTICULATION DE LA STRATEGIE : QUATRE SUJETS INTEGRATEURS ET CINQ OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Au fil des différentes étapes d'élaboration du SAGE, les membres de la Commission Locale de l'Eau ont exprimé leur attachement à « faire projet » pour s'assurer d'une meilleure appropriation et adoption de la démarche par les acteurs territoriaux. Ainsi, dès la phase de diagnostic du SAGE et la détermination des enjeux, la CLE a fait le choix de ne pas se cloisonner à une approche thématique (qualité, quantité, milieu, gouvernance/usages). A celle-ci, elle a préféré une approche plus territoriale et, de fait réputée plus facilement appréhendable par le territoire.

Ainsi, la stratégie telle que présentée se décline au travers de **quatre sujets intégrateurs des enjeux du SAGE, cinq objectifs transversaux**, qui s'inscrivent en droite ligne de la DCE, du SDAGE Adour-Garonne et du cadre réglementaire en vigueur, font le lien entre eux (voir détails page suivante).

Pour rappel, le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 s'articule autour de quatre orientations générales (dont quatre communes aux objectifs transversaux du SAGE Dordogne Atlantique), soit :

<p><u>Orientation A :</u> Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p>	
<p><u>Orientation B :</u> Réduire les pollutions</p>	
<p><u>Orientation C :</u> Agir pour assurer l'équilibre quantitatif</p>	
<p><u>Orientation D :</u> Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p>	

1 Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau



Pour garantir l'opérationnalité des actions et la bonne échelle de réflexion et de décision

PARCE QUE

La transversalité des enjeux du SAGE mais également les changements globaux en cours nécessitent un accompagnement adapté des collectivités, des différents gestionnaires de l'eau, voire des acteurs socio-économiques à l'atteinte des objectifs de la DCE et aux défis du changement climatique.

5 Améliorer la connaissance pour une action efficiente

Vis-à-vis des attendus de la politique de l'eau, française et européenne, et selon un principe de responsabilité des acteurs engagés

PARCE QUE

Pour favoriser la bonne intelligence des réflexions et des décisions, la Commission Locale de l'Eau du SAGE ou encore les acteurs territoriaux, doivent pouvoir disposer d'éléments de connaissance suffisante pour éclairer leurs choix, sur le court et le moyen terme.

2 Réduire les pollutions



Qui impactent les ressources en eau superficielle et souterraine du territoire

PARCE QUE

Faute de limitation de l'empreinte humaine sur notre environnement, la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques continueront de se dégrader, compromettant par ailleurs le maintien des usages sensibles de l'eau (alimentation, baignade, pêche, ...).

3 Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale



Dans une logique de sobriété et de durabilité mais aussi en réaction aux défis climatiques d'aujourd'hui et de demain

PARCE QUE

Si aucune démarche d'adaptation et d'anticipation n'est adoptée, le territoire aura à souffrir de crises hydrologiques (sécheresse, crue/ruissellement) de plus en plus sévères (en intensité et en fréquence), et à une remise en cause du principe de conciliation des usages entre eux mais aussi des usages avec les milieux.

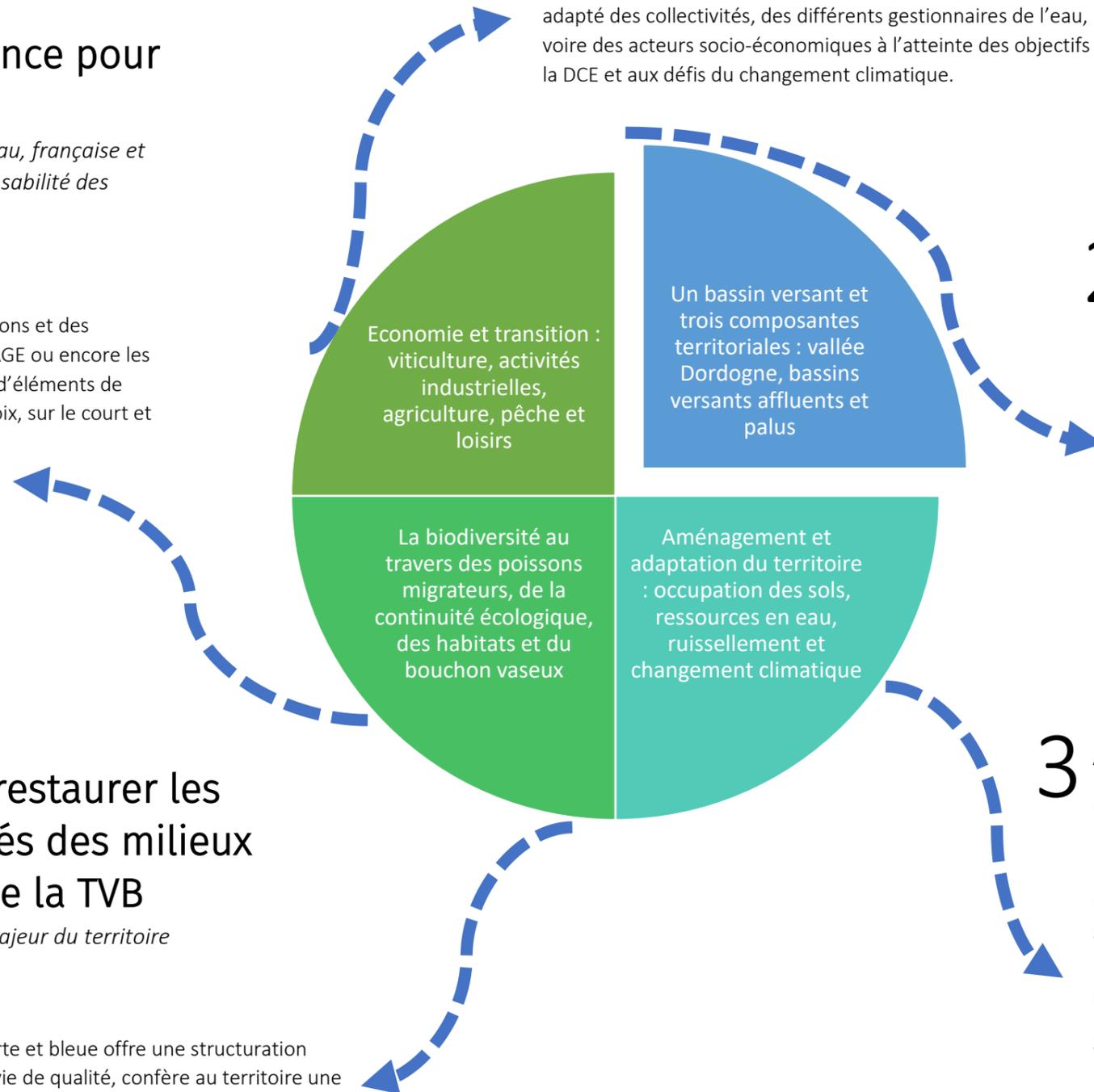
4 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB



Pour en faire un atout majeur du territoire

PARCE QUE

Le maillage de la trame verte et bleue offre une structuration paysagère et un cadre de vie de qualité, confère au territoire une identité propre mais aussi un réel potentiel de résilience face aux défis écologiques et climatiques qui s'imposent au bassin de Dordogne Atlantique.



Chapitre 2

2. Un bassin versant structuré autour de la vallée Dordogne, de bassins versants affluents et des palus

Le bassin de Dordogne Atlantique, unité hydrographique cohérente, est marqué par l'existence de trois territoires présentant de fortes spécificités géographiques et humaines :

- l'axe Dordogne domaniale (domaine public fluvial sous gestion d'EPIDOR),
- ses affluents de statut privé (compétence de gestion octroyée aux propriétaires riverains et aux EPCI)
- et les marais fluviomaritimes (palus) essentiellement gérés par les collectivités territoriales et les ASA (Associations Syndicales Autorisées) en matière de digues et ouvrages annexes.

La Dordogne et ses affluents partagent des pressions (aménagement, prélèvements, continuité écologique, ...) et des réponses communes sont à y apporter pour atteindre le bon état écologique. Les palus, pour leur part, répondent à des enjeux plus spécifiques (pression d'aménagement et d'usages des sols sur des espaces naturels à forte valeur, aggravation de leur exposition au risque d'inondation par submersion marine, ...). Il existe peu de projets collectifs sur ces zones humides et celles-ci sont peu intégrées dans les politiques d'aménagement conduites par les différents gestionnaires.

La CLE souhaite construire une vision partagée du bassin de la Dordogne Atlantique en déployant une gouvernance qui prenne en compte l'ensemble des enjeux du bassin.

2.1 FAVORISER LA REAPPROPRIATION SOCIALE DE L'ESPACE RIVIERE (DORDOGNE, CANAL DE LALINDE, CONFLUENCES) ET DES COURS D'EAU AFFLUENTS, AVEC UNE EXIGENCE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Les politiques et les projets menés sur la vallée de la Dordogne, ses affluents ou la zone des palus oublient trop souvent les interactions entre ces composantes territoriales du bassin Dordogne Atlantique. L'analyse de l'évolution (changements sociétaux, dérèglement climatique...) de ces espaces met en avant la dépendance de ces territoires à l'eau. Il est de ce fait nécessaire d'envisager des politiques d'aménagement et de développement intégrées, à l'échelle du bassin Dordogne Atlantique.

La stratégie du SAGE prévoit d'impulser et d'accompagner ce changement de cap en s'appuyant sur l'élaboration d'une **stratégie d'ensemble** (paragraphe 2.1.1) et la **réalisation de projets concrets** (paragraphe 2.1.2).

Pour ce faire, il sera dans un premier temps nécessaire de **redonner du sens et du lien entre la Dordogne « structurante »** (la colonne vertébrale du bassin) **et ses cours d'eau affluents** trop souvent « oubliés » de la mémoire collective.

L'espace rivière – Dordogne et berges, canal de Lalinde et confluences Dordogne affluents – doit être repositionné en tant que **lieu du « vivre ensemble », porteur d'une identité particulière et vecteur de notoriété touristique locale et régionale.**

Parallèlement, il s'agit de changer de paradigme vis-à-vis des cours d'eau affluents et de leurs bassins versants **en suscitant leur appropriation sociale et en renforçant leur prise en charge politique**, ceci afin de les doter d'une plus grande attractivité et de restaurer leurs fonctionnalités naturelles.

Les points de convergence sont : les paysages, les milieux et la biodiversité aquatiques, les espaces de confluence hydrographiques et la culture de l'eau.

Mots clés associés à l'orientation générale : patrimoine, domanialité, confluences, perception sociale, trame verte et bleue, paysages, biodiversité

Objectifs globaux visés :

- Améliorer la connaissance pour une action efficiente
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la trame verte et bleue

2.1.1 Construire et développer une vision fédératrice, populaire et prospective de la rivière Dordogne et de ses affluents autour des « paysages de l'eau »

Les paysages fluviaux, les patrimoines naturel et culturel lié à la rivière et aux milieux associés concentrent de multiples enjeux : ressource en eau, inondations, biodiversité, tourisme, ...

La CLE souhaite construire un projet de territoire en :

- engageant une réflexion autour des paysages afin de partager les perceptions et les valeurs associées aux « paysages de l'eau » ;
- mettant en lumière les affluents et les confluences ;
- exposant les fonctionnalités et/ou les services écosystémiques rendus par les éléments des « paysages de l'eau ».

La CLE souhaite construire une identité Dordogne Atlantique autour des « paysages de l'eau » et contribuer ainsi à l'appropriation du territoire par les acteurs et la population pour faciliter la mise en œuvre du SAGE.

2.1.2 Mettre en œuvre des projets concrets permettant d'asseoir la vision commune de la rivière Dordogne et de ses affluents

La construction du projet de territoire Dordogne Atlantique doit s'accompagner de la **mise en œuvre d'actions concrètes combinant développement des usages, protection et valorisation des espaces à forte valeur patrimoniale**, voire également culture du risque (en perspective des effets du changement climatique).

Pour y parvenir, une co-construction s'appuyant sur des temps d'échanges tels les ateliers « confluences » menés dans le cadre de l'élaboration du SAGE, permettront d'aider les collectivités à intégrer les enjeux dans leurs projets.

2.2 PRESERVER, RESTAURER, VALORISER LES PATRIMOINES NATUREL, PAYSAGER ET CULTUREL DE LA DORDOGNE ET DE SES AFFLUENTS

Le périmètre Dordogne Atlantique fait partie intégrante de la Réserve Biosphère du bassin versant de la Dordogne qui consacre une relation Homme/Nature équilibrée. Ce classement, véritable atout pour le territoire (image de territoire préservé), demeure fragile. Son maintien repose sur l'état de milieux naturels qui subissent de multiples pressions.

Au-delà de la reconnaissance identitaire et partagée de ce que constituent « les paysages de l'eau » et en réponse aux objectifs de la DCE, le SAGE vise la **conservation durable des milieux aquatiques et des espaces naturels associés**.

Les feuilles de route à bâtir à cet effet, et **sur la base d'un savoir à consolider et à partager** (paragraphe 2.2.1), devront permettre la **valorisation, voire la requalification du chevelu hydrographique** du bassin Dordogne Atlantique.

Le maintien ou la restauration des fonctionnalités de trame bleue et sa capacité à « absorber » les effets induits par le changement climatique et par les politiques de développement (aménagement, usages) seront des priorités.

Les gestionnaires de l'eau (EPIDOR, structures à compétence GEMAPI) seront amenés à travailler en ce sens, de façon coordonnée.

Mots clés associés à l'orientation générale : aménagement du territoire, changement climatique, zones humides, domanialité, confluences-affluents, hydromorphologie, développement durable, paysages, biodiversité.

Objectifs globaux visés :

- Améliorer la connaissance pour une action efficiente
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance

2.2.1 Consolider la connaissance des patrimoines liés aux milieux aquatiques et agir pour leur préservation, restauration et valorisation

Dans un contexte de changement climatique (aggravation des étiages et des assecs, altération de la qualité des eaux), les milieux sont fragilisés.

C'est pourquoi, la CLE, avec les collectivités en charge de la GEMAPI, souhaite que le SAGE permette :

- **une appropriation des enjeux et la consolidation des connaissances ;**
- **la conservation et la restauration des milieux aquatiques,** notamment par l'expérimentation, l'innovation et la valorisation pour atteindre le bon état écologique et améliorer la résilience du territoire face au dérèglement climatique.

2.2.2 Encadrer les usages et leur développement dans le respect de l'équilibre fragile des milieux

La CLE souhaite un **équilibre entre développement des usages d'agrément** (accès, itinérance douce, loisirs aquatiques...) **et préservation de la rivière et des milieux naturels associés**.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et de tensions accrues sur les milieux, la CLE souhaite **une gestion quantitative équilibrée, durable et concertée de la ressource** (cf. chapitre 5).

2.2.3 Renforcer une gouvernance collaborative et partagée des milieux aquatiques à l'échelle du SAGE

De nombreux acteurs interviennent sur les milieux aquatiques. La CLE veut disposer d'une vision claire des politiques menées à l'échelle du Domaine Public Fluvial et des sous-bassins versants.

Dans cet objectif, à l'échelle de l'axe Dordogne et de ses affluents, elle souhaite renforcer :

- ses échanges avec les gestionnaires du DPF et de la GEMAPI,
- la coordination entre les acteurs des milieux aquatiques,

pour construire un projet de territoire (cf. paragraphe 2.1.1) opérationnel, efficace et ambitieux.

2.3 PROTÉGER ET GERER LES PALUS EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA CONSERVATION DE LEUR RICHESSE PATRIMONIALE

Avec près de 125 km de digues, le système de protection contre les inondations existant sur la basse Dordogne est hétérogène, souvent dans un mauvais état de conservation et son efficacité est remise en question.

Par ailleurs, de fortes pressions d'aménagement sont identifiées sur ce territoire, où se concentrent des milieux humides exceptionnels pourvoyeurs de services écosystémiques mais également supports d'une biodiversité remarquable.

Compte-tenu des spécificités du territoire des palus et d'une gouvernance complexe et en plein questionnement, la CLE prévoit une mesure relative à **l'écriture d'une stratégie territoriale palus** (paragraphe 2.3.1).

Cette stratégie devra permettre de réguler les pressions actuelles et futures et d'accompagner les mutations à venir sur ce territoire en **adaptant le système de protection contre les inondations aux conditions à venir** (paragraphe 2.3.2) et en **réduisant sa vulnérabilité** (paragraphe 2.3.3).

Cela suppose au préalable la **définition et la mise en place d'un cadre de gestion collective** à l'échelle de ce territoire (paragraphe 2.3.1).

Mots clés associés à l'orientation générale : zones humides, biodiversité, protection, outil de gestion territorial, risque, changement climatique, adaptation-anticipation, aménagement du territoire, perception sociale

Objectifs globaux visés :

- Améliorer la connaissance pour une action efficiente
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance

2.3.1 Organiser un cadre de gestion collective des palus et élaborer une stratégie

Compte tenu des spécificités et des enjeux identifiés sur les palus, la CLE juge nécessaire la **création d'un outil de gouvernance à l'échelle des palus, émanation de la CLE**, pour « faire dialoguer » et mettre en cohérence les stratégies d'aménagement autour d'une vision et d'objectifs partagés.

Une fois installée, cette instance sera une réelle opportunité pour faire naître sur ce territoire des synergies à la hauteur des enjeux à court, moyen et long terme.

Cette instance sera en effet chargée de **définir une stratégie** basée sur un « récit collectif et prospectif », socle de la mise en cohérence des histoires et des singularités locales.

Compte-tenu des retours d'expérience encourageants et de la pérennité des résultats, les **solutions fondées sur la nature** y seront privilégiées.

En outre, la **protection et la valorisation des espaces humides** constitueront un des objectifs de cette « stratégie palus ».

2.3.2 Répondre au risque aggravé de submersion marine par adaptation du système actuel de protection contre les inondations (recul de digues, création-conservation des champs d'expansion, ...)

Les événements climatiques majeurs de ces dernières décennies (tempêtes Lothar et Martin - décembre 1999) ont mis en lumière les limites du système de protection contre les inondations sur la basse Dordogne. Compte-tenu des projections climatiques et de la montée du niveau des océans, certains ouvrages mal entretenus contribuent à accroître les risques en cas de rupture et deviennent de ce fait dangereux.

Les récentes évolutions réglementaires ont tenté de clarifier la situation administrative des ouvrages et les intègre dans le cadre de la compétence GEMAPI et du décret digues de 2015.

Cependant, compte tenu de l'état actuel du système de protection, de son efficacité contre les événements à venir et des retours d'expériences en matière de lutte contre les inondations et la montée du niveau des océans, **le système de protection tel qu'il existe est remis en question.**

La dépoldérisation et le recul de digues apparaissent comme des scénarii désormais envisageables selon les secteurs, ce qui impliquerait une réorganisation des usages et des fonctions de l'espace.

La CLE incite les acteurs (Etat, EPTB, collectivités...) à définir collectivement un nouvel équilibre et à intégrer à la stratégie palus un volet relatif à l'adaptation du système actuel de protection contre les inondations (recul de digues, création-conservation des champs d'expansion...).

Il s'agirait de redéfinir de manière globale le niveau de protection en intégrant les principes du bénéfice/risque, du faire "avec" et non "contre" la nature et des alternatives offertes par les SFN (Solutions Fondées sur la Nature).

2.3.3 Réduire la vulnérabilité face au risque aggravé de submersion marine

Face à une exposition croissante des palus aux risques de submersion marine, la CLE encourage les acteurs :

- à mener des actions fortes pour **réduire les enjeux et le niveau d'exposition face à ce risque**, notamment en termes d'usages des sols ;
- à **promouvoir la « culture du risque »**.

Par ailleurs, la CLE souhaite que l'aléa submersion marine soit inscrit et pris en compte dans les programmations et documents d'aménagement du territoire, au même titre que l'aléa inondation par débordement fluvial. La CLE souhaite également que les gestionnaires des systèmes d'endiguement mettent en place des programmes de cultures du risque auprès des acteurs économiques des territoires, des différents usagers et du grand public.

Chapitre 3

3. Changement climatique : aménagement et adaptation du territoire

L'adaptation du territoire Dordogne Atlantique au changement climatique devient un enjeu de plus en plus prégnant. En effet, l'étude Dordogne 2050 montre les effets directs du changement climatique avec notamment une baisse de la pluviométrie (+41 jours consécutifs sans pluie entre 1970 et 2016), une hausse des températures (écart entre les normales moyennes annuelles de 1980-2010 et 2040-2070 : +1 à +1,5°C) ayant pour conséquence l'augmentation d'une pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Enfin, les effets du changement climatique combinés à la marinisation croissante de la Dordogne, en lien avec l'élévation du niveau de la mer, ont des incidences considérables sur la biodiversité.

La CLE souhaite donc que l'adaptation du territoire concerne tous les secteurs d'activités à différentes échelles spatiales et temporelles, en agissant en priorité sur l'aménagement du territoire. Cela nécessite d'appréhender de manière systémique une diversité de problématiques parmi lesquelles la résilience face au ruissellement (puisque les événements orageux vont se multiplier), l'adéquation et l'anticipation des besoins en eau potable, la préservation d'une trame verte et bleue fonctionnelle. Ces thématiques doivent être des points forts de la stratégie du SAGE Dordogne Atlantique.

L'occupation des sols du bassin ne devrait pas fondamentalement changer à l'horizon 2050, les surfaces agricoles restant très majoritaires (avec prééminence de la vigne), suivies des espaces forestiers. La zone d'attractivité de la métropole bordelaise s'étend et le renforcement de l'étalement urbain dans les campagnes périphériques de Bergerac, Libourne et Bordeaux nuit au « potentiel nature » du bassin et augmentent les risques inondation et submersion ainsi que la tension quantitative sur les ressources. Une perspective qui renforce la nécessité d'une conciliation entre politiques de l'eau et aménagement du territoire.

Changement climatique : quelques chiffres clés du territoire

Jours consécutifs sans pluie : (chiffres clés pluviométrie en Bergeracois)

- 29 j en moyenne avant 1980

- 58 j été 2015

- 70 j été 2016

Hausse des températures de l'air :

- écart entre les normales moyennes annuelles de 1980-2010 et 2040-2070 : +1 à +1,5°C

- multiplication par 1,5 à 1,7 du nbr de jours estivaux par an au cours des 5 dernières décennies

- accentuation de l'évapotranspiration (+31 à +38 mm par décennie, sur 1957-2017)

Élévation des niveaux marins :

- + 60 cm de marnage entre 1953 et 2014

- accélération de la tendance dans le futur : +3,3 ±0,4 mm/an

Effets concrets sur le bassin ?

- des vagues de chaleurs plus fréquentes et plus longues

- une fréquence et une intensité accrues des événements caniculaires et orageux

- une hausse des températures de l'eau (+1°C entre 1980-2000), atténuée en zone d'influence maritime

- un abaissement des débits d'étiage des cours d'eau de -20% (voire jusqu'à -40%) d'ici 2050

- des étiages en moyenne plus précoces, plus sévères et plus longs

- une baisse de la recharge des nappes de surface

- une marinisation croissante de la Dordogne estuarienne

- une amplification des événements de surcote marine (vagues et marnage)

3.1 RENFORCER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE PROCESSUS D'AMENAGEMENT DES ESPACES URBAINS ET RURAUX ET LIMITER LE RUISSELLEMENT

Nota Bene :

Le risque d'inondation par débordement fluvial étant géré via différents outils en place – PPRi, TRI, PAPI – la CLE fait le choix de ne pas ajouter à l'action en cours via le SAGE. De même, considérant que la problématique de la submersion marine, aggravée par le dérèglement climatique, est indissociable du territoire de basse Dordogne, la CLE traite directement ce risque au travers de l'enjeu palus (cf. paragraphe 2.3.).

8% de la surface du bassin Dordogne Atlantique sont concernés par les débordements fluviaux et 17% par des phénomènes de ruissellement, dont la prise en compte est encore très aléatoire. La problématique du ruissellement à l'échelle des bassins versants reste encore trop peu appréhendée dans sa globalité, de même que les eaux pluviales sont faiblement prises en compte dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU-i) et dans les projets d'aménagement.

Pourtant, dans la perspective du changement climatique, surtout de l'accroissement des événements orageux, l'aléa « ruissellement » devrait être intégré aux politiques d'aménagement du territoire, tant en termes de volumes ruisselés que de matières et molécules transportées.

Considérant que la gestion des eaux pluviales et la maîtrise du risque ruissellement sont des sujets de plus en plus importants, la CLE du SAGE Dordogne Atlantique prévoit de **renforcer leur prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire et de maîtriser leur intensité et leurs conséquences en intervenant à l'échelle des bassins-versants (paragraphe 3.1.1) jusqu'à celle du projet local (paragraphe 3.1.2).**

Mots clés associés à l'orientation générale :
aménagement du territoire, développement urbain, ouvrages, trames vertes, usage des sols

Objectifs globaux visés :

- Réduire les pollutions

- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Améliorer la connaissance pour une action efficiente

3.1.1 Gérer les bassins versants pour prévenir et limiter les risques de ruissellement (transfert d'eau amont/aval, principe de solidarité)

La CLE souhaite que l'aléa ruissellement soit caractérisé, inscrit et pris en compte dans les documents d'aménagement du territoire (zonages et règlement des documents d'urbanisme) et les plans de gestion des bassins versants.

En anticipation des crises hydroclimatiques liées au dérèglement climatique, la CLE encourage les acteurs à intégrer la cartographie des chemins de l'eau (EPIDOR, Cerema 2018) et à mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature (SFN) dans une logique d'évitement de l'imperméabilisation et de l'érosion par ruissellement, au bénéfice de la rétention et de l'infiltration de l'eau, que ce soit en zone agricole, forestière ou urbaine.

3.1.2 Intégrer le ruissellement dans les projets d'aménagement du territoire, d'urbanisation et d'usage des sols, pour l'amélioration de la qualité des eaux

L'amélioration de la prise en compte du ruissellement doit nécessairement passer par le développement d'une politique globale de gestion des eaux pluviales urbaines, déclinée par les collectivités, au travers des schémas et zonages communaux. En domaine rural, elle rend indispensable la reconnaissance, la protection et le maintien dans un état fonctionnel de tout élément constitutif de la trame verte (infrastructures agroécologiques).

Dans cette optique, la CLE souhaite que chaque projet susceptible d'impacter les flux d'eau ruisselée et de matières (aménagement d'une zone d'activité, parking, coupe rase de boisements, création de pistes ou de voies de circulation etc.) intègre des mesures visant à éviter et à réduire ces effets. Les solutions fondées sur la nature sont à privilégier à chaque fois.

3.2 ASSURER UNE GESTION CONSERVATOIRE DES RESSOURCES STRATEGIQUES AEP ET FAIRE DE LA NAPPE ALLUVIALE DE LA DORDOGNE UN ATOUT POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Les principales ressources AEP du bassin sont très vulnérables (le SDAGE a classé l'Eocène et le Crétacé en Zone à Protéger pour le Futur et les alluvions de la Dordogne en Zone à Objectifs plus Stricts). Au-delà d'une déficience certaine en matière de protection des captages existants, les problématiques de déficit quantitatif (par surexploitation de l'Eocène) et de contamination des eaux (ponctuelles ou diffuses) depuis la surface du sol sont prégnantes.

Les questions de préservation des milieux et de durabilité de la ressource sont au cœur de cet enjeu. Face au changement climatique, aux tensions démographiques et urbaines (actuelles et à venir), il s'agit de s'assurer d'une **gestion pérenne** (en quantité et en qualité) des ressources en eau potable du territoire. Cette trajectoire doit s'appuyer sur la **protection des nappes de l'Eocène et du Crétacé (paragraphe 3.2.1)** ainsi que sur la **reconquête de la qualité de la nappe alluviale de la Dordogne (paragraphe 3.2.2)**.

Mots clés associés à l'orientation générale : aménagement du territoire, développement urbain, protection de la nappe alluviale et des zones d'affleurement, connaissance, complémentarité des ressources

Objectifs globaux visés :

- Réduire les pollutions
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau
- Améliorer la connaissance pour une action efficiente

3.2.1 Garantir la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (systèmes Eocène et Périgord-Agenais-Quercy)

Les besoins actuels en eau potable sont satisfaits sur le bassin Dordogne Atlantique. Toutefois, au regard de l'état déficitaire des nappes souterraines, la CLE s'interroge quant à la pérennité de l'exploitation de ces nappes.

Nappe de l'Eocène

La nappe de l'Eocène est déclarée en état déficitaire dans son ensemble, y compris en Dordogne. Ainsi, la nappe de l'Eocène n'est gérée qu'à l'échelle du département de la Gironde : SAGE nappes profondes de Gironde. La nappe ne bénéficie d'aucun dispositif de gestion et de gouvernance collective dédié à l'échelle du bassin Dordogne Atlantique, hormis la gestion des autorisations de prélèvements assurée par l'Etat. C'est pourquoi, afin de gérer de manière pérenne la nappe de l'Eocène, la Commission Locale de l'Eau souhaite inscrire dans le futur SAGE Dordogne Atlantique des dispositions et règles inspirées de celles du SAGE nappes profondes de la Gironde (économie d'eau, diminution des pertes en réseau AEP, recherche de ressources alternatives, gestion des autorisations, etc.).

Nappes profondes du Secondaire

Les nappes profondes du Périgord-Agenais-Quercy constituent un système hydrogéologique particulièrement étendu : recouvrement des départements du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et, partiellement, du Lot et de la Charente. Les déficits importants observés sur ces nappes mettent en péril leur pérennité (moratoire des prélèvements en Lot-et-Garonne depuis 2001).

Des études de connaissance (programme Eaux-SCARS), en cours, sont notamment financées par les quatre départements.

La Commission Locale de l'Eau, à l'instar du SDAGE Adour Garonne et de la Commission Territoriale Nappes Profondes, souhaite créer les conditions d'une gouvernance interdépartementale pour une gestion collective, concertée et conservatoire de ces nappes sans attendre la fin des études. Un outil de gestion de type SAGE pourrait être envisagé tel que pour les nappes souterraines de Gascogne.

Préservation de la qualité des eaux souterraines

En outre et dans une logique de préservation de la qualité des eaux exploitées, la CLE souhaite que les aires de recharge des nappes soient identifiées, inscrites et protégées dans les documents d'urbanisme grâce à la définition de stratégies d'aménagement et d'usage des sols permettant de préserver la qualité des eaux souterraines.

3.2.2 Réhabiliter la ressource en eau de la nappe alluviale de la Dordogne

La nappe des alluvions de la Dordogne est stratégique à plusieurs titres, qu'il s'agisse de la biodiversité dont elle conditionne la présence mais également des nombreuses activités humaines qu'elle permet. Les potentialités d'exploitation de cette nappe pour l'AEP, en substitution et/ou en complément des champs captants existants, sont indéterminées à l'heure actuelle.

Au titre de la DCE, la nappe des alluvions de la Dordogne est classée en masse d'eau en mauvais état par altération de sa qualité chimique.

Compte tenu du dérèglement climatique et de la vulnérabilité des ressources souterraines actuellement exploitées pour l'alimentation en eau potable, la CLE prévoit que **les potentialités de la nappe alluviale pour l'AEP soient étudiées et que sa vulnérabilité soit caractérisée.**

En outre, au regard de son classement DCE, la CLE souhaite que des **stratégies d'aménagement, d'usage des sols et de pratiques soient mises en œuvre afin de reconquérir la qualité des eaux de la nappe alluviale** (assainissement pluvial et domestique, rejets, transports, Projets Alimentaires Territoriaux, Mesures Agri-Environnementales et climatiques...).

3.3 INTEGRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS AINSI QUE LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE DORDOGNE ATLANTIQUE

Nota Bene :

Les enjeux ruissellement, eau potable et perception sociale de l'eau intéresse, pour partie, l'aménagement du territoire, notamment par leur prise en compte via les documents d'urbanisme. Par souci d'une lecture simplifiée de la stratégie du SAGE, ces éléments ne sont pas repris ici. Le lecteur est invité à se référer aux paragraphes dédiés (cf respectivement paragraphes 3.1., 3.2. et 2.1.).

Le parti pris du SAGE est de proposer une stratégie dans laquelle les rapports entre développement du territoire et préservation de l'environnement ne sont plus pensés comme contradictoires mais comme intégrés.

La valorisation d'un patrimoine naturel protégé, voire restauré, est en soi une politique de développement, dans ses dimensions sociales et sensibles (cadre de vie, paysage) mais également économique et touristique (attractivité territoriale, économie locale). En effet, la prise en compte des enjeux de l'eau représente une véritable opportunité pour concevoir des opérations intégrées, répondant aux exigences de développement durable : qualité environnementale et sociale de l'espace public, biodiversité, adaptation aux changements climatiques, plus-values économiques liées à la qualité d'usage des espaces, ...

Mots clés associés à l'orientation générale : aménagement du territoire, changement climatique, biodiversité, trames écologiques, risques, ressource en eau, perception sociale

Objectifs globaux visés :

- Réduire les pollutions
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau
- Capitaliser et améliorer la connaissance pour une action efficiente

3.3.1 Accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire dans la déclinaison du SAGE

Le SAGE Dordogne Atlantique prévoit que les porteurs de politiques d'aménagement du territoire intègrent de façon engagée et prospective la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et espaces naturels associés, en s'appuyant notamment sur l'intérêt et la plus-value de milieux en bon état, pourvoyeurs de services écosystémiques.

Pour cela, la CLE souhaite qu'un **accompagnement des acteurs de l'aménagement soit mis en œuvre à l'échelle du SAGE afin qu'ils soient en mesure d'intégrer les objectifs et les mesures correspondantes dans les politiques locales d'aménagement du territoire.**

3.3.2 Préserver, restaurer et valoriser une trame verte et bleue fonctionnelle sur l'ensemble du territoire

Face aux enjeux du changement climatique, la stratégie du SAGE prévoit, en premier lieu, la préservation des milieux stratégiques composés d'une part, des **réservoirs de biodiversité** dont les **zones humides**, d'autre part des **corridors écologiques**.

La CLE souhaite que ces milieux soient pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement (agricole, énergétique, de transport, etc.) et faire l'objet de stratégies de conservation pour les bénéfices directs et quotidiens apportés au territoire¹.

En complément des actions de préservation, la restauration des milieux dont les fonctionnalités sont altérées doit être envisagée dans le cadre des programmes de gestion des milieux aquatiques notamment.

¹ Bénéfices en termes de prévention du ruissellement et d'identités paysagères liées à l'eau notamment.

3.4 AMELIORER LA GESTION QUANTITATIVE A L'AULNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de la planification écologique, un plan d'action pour un gestion résiliente et concertée de l'eau a été présenté par le gouvernement le 30 mars 2023 : « le Plan Eau ». Les mesures de ce plan doivent permettre de répondre aux trois enjeux majeurs – sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource – mais également d'améliorer la gestion des crises de sécheresse. Il engage les territoires à baisser de 10% les prélèvements en eau à l'horizon 2030.

Comme explicité précédemment, le territoire du SAGE est d'ores et déjà confronté aux effets du dérèglement climatique : diminution et variabilité des débits (27 masses d'eau en déséquilibre quantitatif selon l'EDL2019 [AEAG] et 10 bassins versants classés déficitaires [ZRE "Dordogne aval"]) avec une pression agricole jugée significative) avec des conséquences induites sur la qualité de l'eau, tout particulièrement en période d'étiage. Les assecs se font de plus en plus récurrents et critiques pour des cours d'eau affluents, mais aussi plus nombreux et dommageables pour la biodiversité. La majorité (>50%) des cours d'eau suivis, entre 2012-2020, ont subis des assecs plus ou moins fréquents (les plus affectés : Estrop, Seignal, Cavérieux, Conne, Lidoire, Louyre, Virvée).

- 27 masses d'eau en déséquilibre quantitatif selon l'EDL2019 (AEAG)
- 10 bassins versants classés déficitaires (ZRE "Dordogne aval") avec une pression agricole jugée significative
- plus de la moitié des cours d'eau suivis, entre 2012-2020, ont subis des assecs plus ou moins récurrents (les plus affectés : Estrop, Seignal, Cavérieux, Conne, Lidoire, Louyre, Virvée)
- sévérité des étiages des affluents de la Dordogne de caractère de plus en plus ordinaire
- tendance à l'abaissement croissant des débits d'étiage des cours d'eau (de -20 jusqu'à -40% d'ici 2050)
- accentuation des concentrations en polluants dans l'eau (dilution amoindrie)
- hausse de la T°C de l'eau de surface et des eaux littorales (+0,03°C et 0,07°C par décennie)
- abaissement de l'oxygène de l'eau : entre 3 et 5% (élévation de la T°C)
- hausse de la salinité et acidification des eaux littorales et de transition

Sans évolution particulière des politiques, l'activité agricole nécessitera des quantités d'eau plus importante (y compris en viticulture) pour sa sécurisation et son développement. Il en sera de même pour l'activité industrielle, qu'il s'agisse notamment des papeteries ou de la centrale du Blayais (refroidissement). La question de la

conciliation entre les usages sera au cœur des débats, qu'il s'agisse des affluents mais aussi de la Dordogne malgré l'artificialisation de ses débits par la chaîne hydroélectrique de haute Dordogne. Pour cet axe, les exigences de la politique hydroélectrique devront également être intégrées (production, multi-usages des retenues). Il est en premier lieu nécessaire de **donner aux membres de la CLE les moyens de comprendre les enjeux et de proposer une trajectoire adaptée de réduction des prélèvements à l'échelle du bassin Dordogne Atlantique** (paragraphe 3.4.1). Par ailleurs, face aux situations d'étiage de plus en plus intenses et à la concentration en pollutions qui en découlent, la CLE souhaite **développer une expertise sur les rejets et leurs effets durant ces périodes (rapport flux / capacité d'autoépuration par sous-bassins, ...), afin d'être en mesure plus tard de les encadrer** (définition de flux admissibles) (paragraphe 3.4.2).

Mots clés associés à l'orientation générale : changement climatique, prélèvements, rejets, activités économiques, biodiversité, qualité

Objectifs globaux visés :

- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau
- Réduire les pollutions
- Améliorer la connaissance pour une action efficiente

3.4.1 Prévenir les déséquilibres quantitatifs et développer une vision prospective

Le plan national Eau vise une **réduction des prélèvements de 10% à l'échelle nationale pour 2030**. Les SAGE doivent définir des **objectifs chiffrés de réduction des prélèvements** (trajectoire de sobriété) et prévoir des actions en termes d'économies en eau, d'estimation et de répartition du volume prélevable, de réutilisation d'eaux usées, de valorisation des eaux non conventionnelles, etc.

Face à la complexité de ce sujet, il est en premier lieu nécessaire de permettre aux membres de la CLE d'accéder au même niveau d'information et de compréhension des enjeux. **A cet effet, la CLE du SAGE Dordogne Atlantique souhaite que des bilans a minima annuels lui soient présentés par les représentants des usagers (OUGC, SMEGREG, CCI, collectivités) et l'Etat.**

Sur cette base, la CLE sera en mesure de développer une vision prospective de la gestion quantitative et de proposer une trajectoire adaptée de réduction des prélèvements (volumes prélevables et politique de sobriété par usage, réutilisation des eaux traitées) à l'échelle du bassin Dordogne Atlantique.

3.4.2 Prévenir les risques de pollution par la prise en compte des capacités d'autoépuration des milieux récepteurs

Face à des situations d'étiages, voire d'assecs, de plus en plus sévères et contraignantes pour les usagers et les milieux, il est essentiel de favoriser la conciliation d'objectifs multiples. Aussi, **il est nécessaire de connaître et d'encadrer les rejets à l'échelle d'entités pertinentes de gestion – les sous-bassins versants – dans une logique d'équilibre durable par rapport à des capacités d'autoépuration largement affaiblies** (approches intégrées, impacts cumulés, définition de flux admissibles).

Au regard des éléments de contexte local (voir rapport de diagnostic), les rejets particulièrement visés relèvent de l'assainissement collectif ainsi que des activités agroalimentaires (viticulture en premier lieu) et industriels (dont les activités de santé publique et d'industrie lourde). A ces rejets qualifiés de traditionnels doivent être ajoutés ceux inhérents aux eaux pluviales, qu'il s'agisse des eaux issues des réseaux de collecte urbaine que des réseaux de drainage.

Considérant le nombre de points de rejets connus, les données débitmétriques et la sensibilité avérée des cours d'eau vis-à-vis des polluants (chroniques qualité ; EDL2019), les bassins visés concernent les affluents de la Dordogne dont spécifiquement ceux de : La Gardonnette, la Couze, la Lidoire, la Conne, le Seignal, le Gestas, la Gamage, le Caudeau, l'Engranne, l'Estrop, la Louyre, la Virvée, La Charente, le ruisseau de Cante-Rane, la Laurence et le Couzeau. Malgré des débits d'étiage sécurisés (débit garanti à Argentat), l'axe Dordogne nécessitera la même vigilance dans sa section sous influence fluvio-maritime et caractérisée par la présence du bouchon vaseux (cf. chapitre 4).

Une information annuelle de la CLE, quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive ERU (Eaux Résiduaire Urbaines), sera assurée par l'Etat.

Chapitre 4

4. La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux

A l'interface et sous influence des bassins versants de la Dordogne (SAGE Dordogne amont, SAGE Vézère-Corrèze, SAGE Isle Dronne), de l'estuaire de la Gironde et du fleuve Garonne, le territoire Dordogne Atlantique porte une responsabilité en matière d'atteinte aggravée aux capacités biologiques de l'axe Dordogne et de l'écosystème estuarien. La présence des grands poissons migrateurs amphihalins (8 espèces patrimoniales à très fort enjeu de conservation) unit ces écosystèmes.

Depuis les années 80, l'État, EDF, les collectivités, l'Agence de l'eau et les associations de pêcheurs amateurs et professionnels ont engagé sur la majorité de ces espèces des actions destinées à soutenir leur population via des piscicultures inféodées (esturgeon ou saumon) et à faciliter leur migration via des aménagements sur les principaux barrages présents sur les cours d'eau principalement Bergerac, Tuilières et Mauzac. Malgré les efforts consentis, force est de constater que ces populations de poissons peinent à maintenir leur effectif voir sont en forte régression.

La Commission Locale de l'Eau est consciente de l'importance du maintien de ces espèces pour le territoire. La conservation des grands migrateurs amphihalins doit être un engagement au maintien en bon état de la qualité des milieux aquatiques et à l'assurance du caractère durable des activités exercées.

Parmi les facteurs d'influence sur les populations – continuité écologique, habitats, qualité des eaux, chaîne trophique, prédateurs tel que le Silure glane – le bouchon vaseux peut constituer une véritable barrière physique et chimique pour la vie piscicole. La prise en compte de ce phénomène et de son accentuation future sous dépendance des facteurs anthropiques et climatiques, nécessite d'engager une stratégie de « réaction » (par opposition à l'inertie) et de coopération.

4.1 CONTRIBUER A LA REUSSITE DE L'IMPERATIVE CONSERVATION DES GRANDS MIGRATEURS AMPHIHALINS

Les grands migrateurs amphihalins du bassin de la Dordogne représentent des espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et du caractère durable des activités exercées sur ce territoire. Autrement qualifiées d'espèces parapluie, la conservation de leurs populations (stocks) et de leurs habitats sont la garantie de la protection d'un grand nombre d'autres espèces. L'intérêt et la rareté des poissons migrateurs concourent par ailleurs à justifier le classement « Réserve de Biosphère » du bassin de la Dordogne (depuis 2012 ; espèces « porte drapeau » du territoire) ; l'Esturgeon européen en demeure assurément le plus emblématique.

Ainsi, la responsabilité du territoire en faveur de leur sauvegarde, au-delà des attendus (inter)nationaux vis-à-vis d'une biodiversité menacée ou protégée, relève d'un engagement pour le développement durable² du territoire.

L'action doit obligatoirement passer par une non-aggravation de la situation au niveau de l'axe Dordogne (paragraphe 4.1.2) et des affluents (paragraphe 4.1.1). La CLE vise également la résolution et/ou une meilleure connaissance des facteurs endogènes impactant la qualité de l'eau, la qualité de la chaîne trophique, la qualité des habitats et de la continuité piscicole ainsi que l'équilibre des stocks (gestion des prélèvements) (paragraphe 4.1.3).

Mots clés associés à l'orientation générale : biodiversité, continuité écologique, habitat, patrimoine

Objectifs globaux visés :

- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau
- Améliorer la connaissance pour une action efficiente

² Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des

4.1.1 Améliorer la connaissance des facteurs limitants du cycle de vie des grands migrateurs amphihalins et agir pour leur réduction

Au-delà de la continuité écologique d'autres sujets nécessitent de poursuivre les efforts d'amélioration des connaissances. Ainsi s'agit-il d'en faire des objets à part entière de prospection, voire d'action, en parallèle des autres voies de travail déjà engagées.

Des facteurs limitants (qualité des eaux, chaîne trophique, artificialisation des débits, prédation en particulier par le Silure) sont identifiés et risqueraient de s'aggraver avec le changement climatique.

La CLE souhaite, que les connaissances soient approfondies et disposer d'une synthèse à l'échelle Dordogne et Estuaire.

Par ailleurs, le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » approuvé le 30 août 2013 rappelle que « le respect des débits objectifs d'étiage à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne conditionne le bon fonctionnement de l'écosystème estuarien à l'étiage, notamment au travers des enjeux de salinité et de concentration en oxygène dans le bouchon vaseux ».

En période printanière, les débits peuvent aussi améliorer l'appel des migrateurs.

La CLE Dordogne Atlantique est solidaire de la demande du SAGE estuaire et suivra la mise en œuvre des mesures précitées.

4.1.2 Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et garantir des milieux de vie et de reproduction de qualité (habitats)

La continuité sédimentaire est un sujet de préoccupation majeure de la conservation des poissons migrateurs. Les habitats des différentes espèces, leur qualité et leur quantité (disponibilité et accessibilité) jouent **un rôle crucial pour la sauvegarde des poissons et il convient d'assurer la qualité de ces milieux (préservation, restauration) et d'éviter tout aménagement ou toute activité susceptible de les altérer.**

La CLE souhaite qu'une attention particulière soit maintenue sur la gestion des affluents qui constituent des zones refuges (et donc libre d'accès aux poissons³) pour la biodiversité aquatique, en particulier dans la zone d'influence du bouchon vaseux.

générations futures à répondre aux leurs », citation de Me. Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

³ Principe de continuité piscicole.

4.1.3 Optimiser les performances des dispositifs de franchissement existants et améliorer les conditions de libre circulation des poissons migrateurs sur les trois ouvrages hydroélectriques du Bergeracois

Dans une logique, *a minima*, de préservation de l'existant, il est primordial de confirmer l'ensemble des démarches ou dispositifs en cours en matière continuité piscicole. A ce titre, la Convention bergeracoise, liée à l'aménagement hydroélectrique de la basse Dordogne et lieu de construction du programme d'amélioration de la continuité, doit perdurer.

Ainsi, la CLE souhaite que les performances des dispositifs de franchissement mis en place sur les trois ouvrages hydroélectriques du Bergeracois soient optimisées et encourage les acteurs à explorer de nouvelles pistes d'action et d'expérimentation en matière de continuité écologique sur la Dordogne Atlantique, ceci en tenant compte de l'équilibre économique des concessions. Le projet de rivière de contournement sur Bergerac et le projet démonstrateur « barrages du Bergeracois » (Dordogne 2050) font figure d'exemples sur le territoire.

4.2 PRENDRE EN COMPTE LE BOUCHON VASEUX DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE L'INTER-SAGE « GARONNE-DORDOGNE-ESTUAIRE »

Le bouchon vaseux, processus naturel en constante évolution, est dépendant des apports en sédiments et en polluants issus du bassin versant. Il dépend également des débits de la Dordogne et de la Garonne qui, selon leur importance, réussissent à le diluer et à l'évacuer vers l'océan.

La diminution des débits constatés depuis plusieurs années, leur artificialisation via les exigences de l'exploitation hydroélectrique des cours d'eau amont, les extractions de graviers pratiquées dans l'estuaire et l'accroissement des rejets polluants amènent une modification conséquente des caractéristiques du bouchon vaseux et, indirectement, de la biodiversité du système estuarien.

Le bouchon vaseux intéresse le continuum « Garonne-Dordogne-Estuaire ». Aussi, il nécessite d'être considéré à l'échelle de ce système cohérent, et donc dans une véritable logique de solidarité interbassins (paragraphe 4.2.1).

L'expression du bouchon vaseux est appelée à se maintenir, pire à s'aggraver sous les effets cumulés du dérèglement climatique. S'il paraît irréaliste de l'endiguer, l'inaction n'est pas envisageable.

Aussi, s'agit-il d'engager une stratégie de « réaction » pour le connaître (paragraphe 4.2.2) et le réduire (paragraphe 4.2.3), en anticipation de son évolution et pour éviter toutes actions propres à l'aggraver.

Mots clés associés à l'orientation générale : modélisation, changement climatique, hydrologie, qualité des eaux, gouvernance

Objectifs globaux visés :

- Améliorer la connaissance pour une action efficiente
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau
- Réduire les pollutions
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale

4.2.1 Construire un inter-SAGE « bouchon vaseux » (Garonne-Dordogne-Estuaire) avec fixation d'objectifs communs, de résultats et de moyens

Le bouchon vaseux et les facteurs endogènes qui lui sont liés dépassant le périmètre du SAGE Dordogne Atlantique. **La CLE souhaite qu'un environnement de gestion adapté, coordonné et doté de réels moyens d'action soit mis en place à l'échelle du système fluvio-estuarien, ceci en complément de l'existant.** Une ambition de gouvernance inter-SAGE (Dordogne amont, Isle-Dronne, Estuaire, Garonne) qui rassemble et engage les différentes parties prenantes.

4.2.2 Renforcer la connaissance du bouchon vaseux et expérimenter des actions

Compte-tenu des tendances évolutives du bouchon vaseux dans l'espace, dans le temps et au niveau physicochimique, **la CLE souhaite la poursuite des actions d'étude en lien avec la CLE du SAGE Estuaire et de suivi du phénomène, dans un cadre collectif ;** un besoin de confortement de la connaissance du bouchon vaseux en lui-même qui doit inclure le compartiment biologique et le changement climatique dans une vision prospective.

Les perspectives d'amplification de certains éléments majeurs d'influence et de perturbation – affaiblissement des débits fluviaux, hausse de la température, hausse des pressions anthropiques diverses – vont dans le sens d'un bouchon vaseux plus étendu (remontée amont et persistance dans le temps) et contribuant à la dégradation générale de l'écosystème estuarien.

En anticipation de toute atteinte aggravée aux capacités biologiques de cet écosystème, il convient d'identifier et de caractériser le potentiel des leviers d'action sur la dynamique du bouchon vaseux et la dégradation qualitative des eaux. Aussi, **la Commission Locale de l'Eau souhaite se donner les moyens de comprendre (extension géographique et évolution temporelle du bouchon vaseux, front salin, ...), de porter des actions a posteriori et de disposer de bilans technico-économiques, voire sociaux, desdites actions.**

Concernant la question spécifique des débits, **la CLE suivra la mise en œuvre des recommandations édictées par le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, notamment quant aux débits printaniers.**

Chapitre 5

5. Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs

Le territoire de Dordogne Atlantique est historiquement caractérisé par la présence d'usages économiques liées à l'eau – viticulture, agriculture, industrie, pêche, navigation, carrière – dont le maintien à horizon 2050 n'est pas remis en question. Néanmoins, de nouveaux modèles d'exercice semblent devoir se dessiner en réponse, tant au changement climatique, à la fragilisation de la quantité et de la qualité d'eau qu'à l'évolution des attendus et exigences de la société civile.

Quelle que soit la nature des activités, la disponibilité en eau et sa qualité resteront au cœur des préoccupations et exacerberont les tensions entre usagers et la pression des usages sur les milieux à défaut de modulation/encadrement des pratiques actuelles. Un constat qui souligne l'importance de remettre l'eau au cœur du propos, dans une logique de durabilité et d'ambition du « mieux vivre et travailler » sur le territoire de Dordogne Atlantique.

5.1 CREER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE ET UN PARTENARIAT INSTITUTIONNALISE AUTOUR DES USAGES ECONOMIQUES DE L'EAU

Le territoire de Dordogne Atlantique est marqué par un certain nombre d'activités économiques identitaires. Parmi elles, la viticulture qui domine au niveau des surfaces de terrain exploitées, l'agriculture (avec notamment les filières arboricoles et céréalières), l'industrie dont la filière spécifique des carrières, la pêche professionnelle historique et la navigation pour le tourisme.

La question de l'eau qui relie chacune de ces filières d'activité s'impose dorénavant comme un sujet d'intérêt général en contexte de dérèglement climatique et de « marche forcée » vers l'adaptation des modèles existants.

Dans une logique de soutien des activités humaines contribuant à la richesse du territoire Dordogne Atlantique, **la CLE souhaite que soient créées les conditions nécessaires à de nouvelles formes de partenariat institutionnalisé et de gouvernance partagée afin de prolonger et d'approfondir la recherche de l'intérêt général.**

Mots clés associés à l'orientation générale : gouvernance, usages, changement climatique

Objectifs globaux visés :

- Améliorer la connaissance pour une action efficiente
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance

5.2 ACCOMPAGNER LA FILIERE VITI-VINICOLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES FAVORABLES A UN MODELE D'EXPLOITATION DURABLE DE LA VIGNE

L'activité viti-vinicole, par son histoire, sa place dans l'aménagement du territoire et son poids économique, relève des usages dits « identitaires » du bassin Dordogne Atlantique.

Depuis une décennie, la profession a accéléré son adaptation face aux enjeux que sont le dérèglement climatique, le dépérissement de la vigne, l'évolution des attendus sociétaux, la protection de la biodiversité et la crise économique. Des marges de progrès sont encore possibles.

La CLE considère que la mise en place d'un accompagnement dans un cadre collectif est nécessaire afin que les acteurs soient en mesure de faire face aux défis inhérents au recours à l'irrigation des vignes, à l'aggravation (intensité, fréquence) des épisodes de crise climatique (paragraphe 5.2.1), aux craintes et réticences vis-à-vis de modèles de développement plus vertueux mais perçus comme plus « insécuritaires » (paragraphe 5.2.2) ou encore à la réduction des rejets (paragraphe 5.2.3).

Mots clés associés à l'orientation générale : biodiversité (TVB), érosion-ruissellement, intrants, rejets, changement climatique, transition écologique, benchmark.

Objectifs globaux visés :

- Améliorer la connaissance pour une action efficiente
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Réduire les pollutions
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale

5.2.1 Capitaliser et diffuser les retours d'expérience en matière de transition écologique et anticiper le changement climatique

La capitalisation et la diffusion des retours d'expérience en matière de transition écologique de la filière viti-vinicole est une étape fondamentale pour « faire savoir » et disposer d'un socle commun de connaissance.

Ainsi, la CLE souhaite **qu'un diagnostic territorial soit mené et piloté par un collectif d'acteurs afin de dynamiser et de déployer les initiatives en faveur de**

la transition écologique et de l'anticipation du changement climatique.

Il s'agit pour les acteurs de la filière de pouvoir s'appuyer sur la force du collectif pour enclencher une véritable dynamique de soutien (du pôle recherche jusqu'au volet financier), d'action et de reconnaissance du « savoir-faire » de la filière à l'échelle du bassin en vue d'anticiper les évolutions à venir, tant sur le plan économique qu'environnemental et climatique.

Cette démarche doit être encadrée, financée et animée dans le cadre d'un programme dédié (type « effluents viticoles ») coconstruit avec les professionnels ; une démarche qui doit mettre en lumière et diffuser les pistes d'adaptation et d'amélioration les plus efficaces.

5.2.2 Accélérer le déploiement des mesures favorables à la préservation des milieux aquatiques dans le domaine viticole, notamment en lien avec les flux de phytopharmaceutiques

Les produits phytopharmaceutiques altèrent l'ensemble des milieux aquatiques superficiels, souterrains. Leur présence exige une réaction forte du territoire pour atteindre les objectifs de la DCE, ceci dans un contexte aggravant de changement climatique, notamment par intensification des événements orageux.

La filière viticole, à des niveaux de conscience et d'action divers, agit favorablement pour la réduction des apports en intrants sur les parcelles cultivées. Son engagement se concrétise par des initiatives plurielles sans « réel fil conducteur » ou « sens commun » entre elles, ce qui nuit à leur efficacité à plus grande échelle. Ainsi, il est nécessaire de progresser face à des démarches de transition écologiques qui relèvent encore trop de l'expérimental.

La CLE encourage les acteurs viticoles à accélérer le déploiement des mesures favorables à la préservation des milieux aquatiques, que ce soit par une meilleure maîtrise des apports directs au sol d'une part, et des phénomènes de transferts jusqu'aux points d'eau par érosion/ruissellement d'autre part.

5.2.3 Accompagner le déploiement de mesures vertueuses dans le domaine viticole

Face aux tensions, actuelles et à venir, sur la ressource en eau, des marges de progrès sont possibles pour que la filière viticole soit moins impactante, que ce soit au niveau des prélèvements en eau qu'au niveau des rejets d'effluents dans des milieux aquatiques déjà sérieusement altérés par les étiages.

La CLE souhaite qu'une démarche basée sur l'expérimentation et le partage d'expériences soit mise en place au niveau de la filière viticole.

5.3 SE DONNER LES MOYENS DU DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DURABLE ET COMPATIBLE AVEC LES DEFIS ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Outre la culture de la vigne qui prédomine, le bassin Dordogne Atlantique supporte un certain nombre d'usages économiques liés à l'eau (agriculture, industrie, tourisme, pêche, ...). Leur maintien nécessite d'adapter leurs modèles d'exercice en réponse au changement climatique, à la fragilisation des ressources en eau (quantité, qualité) et de la biodiversité ainsi qu'à l'évolution des attendus et des exigences de la société.

L'objectif est de mettre en place des mesures d'accompagnement et d'encadrement des pratiques pour minimiser leurs impacts sur l'environnement naturel en visant :

- la sobriété du foncier,
- les économies de flux (eau en priorité),
- la protection de la biodiversité,
- la valorisation de filières identitaires et de qualité du territoire.

Mots clés associés à l'orientation générale : développement durable, prélèvements, rejets, agroécologie, pêche, navigation, carrières

Objectifs globaux visés :

- Améliorer la connaissance pour une action efficiente
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance

5.3.1 Accompagner la transformation des systèmes de productions agricoles traditionnels en s'appuyant sur l'agroécologie, soit sur les fonctionnalités déjà offertes par les écosystèmes

Face à la combinaison de tensions sur l'eau, qui vont en se renforçant, et de la dépendance particulièrement forte de l'agriculture à la disponibilité de l'eau en période sèche, il est urgent de déployer un modèle agricole plus sobre en eau et plus résilient.

La CLE du SAGE Dordogne Atlantique souhaite qu'une démarche d'accompagnement des filières agricoles vers l'agroécologie soit déployée. Elle comprendrait notamment un état des lieux, un diagnostic, l'identification de leviers d'action,

l'expérimentation d'actions démonstratrices et l'élaboration d'un programme d'actions.

Cette transition se base sur le développement de pratiques améliorant la qualité des sols, la rétention du carbone et de l'eau, la biodiversité et limitant les transferts de polluants vers les ressources en eau, ceci tout en conservant une performance économique de l'appareil productif.

5.3.2 Donner à la pêche les moyens d'une mutation durable de son activité

La pêche est une activité patrimoniale et culturelle importante pour l'image de la vallée Dordogne. Compte tenu de l'effondrement de la ressource piscicole qui menace la pérennité de la pêche professionnelle, **la CLE du SAGE Dordogne Atlantique encourage les acteurs de la filière à identifier les leviers ainsi que les moyens d'une mutation durable de l'activité** (développement de nouvelles voies de valorisation économiques...) **et respectueuse des équilibres environnementaux.**

5.3.3 Maintenir la navigation de tourisme à une échelle opportune et cohérente avec l'enjeu de préservation de la rivière Dordogne

La Dordogne, de tout temps, a fait l'objet d'une activité de navigation qui concerne tout aussi bien l'exercice des loisirs nautiques – canoë, baignade, etc. – que le développement de croisières.

La CLE souhaite que soient définies les conditions d'un maintien de la navigation de tourisme à une échelle opportune et cohérente avec l'enjeu de préservation de la rivière Dordogne.

5.3.4 Promouvoir une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites de carrières

Les carrières, en particulier les gravières en lit majeur de la Dordogne, sont encore en activité sur le territoire. Il a été constaté que l'intégration de ces gravières n'était pas toujours optimale une fois l'activité terminée, (présence d'espèces exotiques envahissantes, sites parfois isolés et mal intégrés au sein des trames écologiques) alors que leur potentiel écologique est important.

La CLE souhaite que les exploitations de sites de carrière (en phases d'activité et de réhabilitation) concourent à la préservation de la biodiversité et à la restauration des corridors écologiques au sein des territoires (trame verte et bleue). Les bonnes pratiques développées par l'UNICEM Nouvelle Aquitaine doivent être promues et mises en œuvre (gestion des espèces invasives, prise en compte de

la biodiversité), que ce soit durant la phase d'exploitation et en prévision d'une remise en état qualitative pour la biodiversité (« l'après carrière » comme opportunité pour un milieu naturel riche divers).

Chapitre 6

6. Vers le programme d'actions ...

A compter de la signature du SAGE Dordogne Atlantique, celui-ci passera dans sa phase de mise en œuvre. Cette phase s'articule essentiellement autour de trois volets :

- L'application réglementaire du SAGE (PAGD et Règlement) ;
- La mise en place d'actions visant à remplir les objectifs visés par la Commission Locale de l'Eau ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE via un tableau de bord.

La CLE aura pour rôle d'émettre des avis sur les projets et travaux qui lui seront soumis. Pour cela, elle prendra en compte l'analyse du projet et de son contexte local au regard des objectifs soutenus par le SAGE (stratégie, PAGD, Règlement). A cet effet, la CLE sera accompagnée, autant que nécessaire, par la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle du SAGE et compte tenu de la superficie du bassin Dordogne Atlantique, elle ne sera possible que si les acteurs et les projets sont coordonnés et ce dans le principe de subsidiarité. Elle repose donc sur :

- Les maîtres d'ouvrages existants compétents sur le territoire (communes, communautés de communes, communauté d'agglomération, syndicats de rivières, syndicat eau potable, chambres d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, UNICEM, EDF, les interprofessions du vin, etc.) – **Le « PAR QUI » ?**
- Les publics, privés ou non, socioéconomiques ou non, auprès desquels les mesures édictées par le SAGE (via le PAGD et le Règlement) vont avoir des effets – **Les « CIBLES » ?**
- Des actions ciblées, éventuellement selon une priorisation des secteurs, et en s'appuyant sur les dynamiques existantes, notamment les documents d'urbanisme, les PPG (Plans Pluriannuels de Gestion) des cours d'eau, les contrats de progrès, etc. – **Le « COMMENT » ?**
- Des temporalités variables selon les objectifs poursuivis, la nature des projets concernés, les travaux préalables nécessaires, ..., les obligations réglementaires – **Le « QUAND » ?**

La mise en œuvre opérationnelle et réglementaire du SAGE s'accompagne **d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation**. Il constitue un outil indispensable pour la Commission Locale de l'eau en ce sens qu'il participe à l'évaluation des actions élaborées lors de la mise en œuvre du SAGE et à l'orientation des futurs projets.

Outre l'affichage d'un ensemble d'indicateurs pour le suivi régulier des actions dans le cadre du SAGE, le tableau de bord devra permettre à la CLE et à ses partenaires techniques et financiers de disposer d'un cadre d'évaluation de l'efficacité des actions engagées, et de l'apport du SAGE dans la gestion durable de la ressource en eau. En outre, il doit permettre d'orienter les décisions dans le cadre de la phase de révision du SAGE.

Annexes

Annexe 1 – Propositions de mesures projets

Objectif général : Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Accompagner l'intégration des enjeux eau-biodiversité dans l'aménagement et la planification	Créer des partenariats d'assistance technique entre porteurs de SCoT et organismes compétents [pour élaborer un programme de protection des zones stratégiques AEP]	EPIDOR	Nappe alluviale	Qualité d'eau	Gouvernance Aménagement du territoire
	Proposer à chaque porteur de SCoT les modifications utiles pour une mise en conformité avec le SAGE	EPIDOR	Aménagement du territoire et structuration	Les 4 thèmes	Gouvernance Aménagement du territoire
	Inciter et accompagner les collectivités à définir et à mettre en œuvre une programmation visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques d'inondation/submersion	EPIDOR	Palus	Quantité d'eau	Gouvernance Quantité d'eau
	Organiser et tenir des ateliers locaux-géographiques sur la vision et l'aménagement des territoires riverains de la Dordogne	EPIDOR	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Gouvernance Aménagement du territoire
	Organiser et tenir des ateliers locaux-géographiques sur la vision et l'aménagement des territoires riverains de la Dordogne : 1/ ateliers confluences-bourg ; 2/ ateliers palus ; 3/ ateliers sites industriels patrimoniaux (canal, barrages)	EPIDOR	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Les 4 thèmes	Gouvernance Aménagement du territoire
Disposer de véritables instances décisionnelles à des échelles pertinentes	Créer une commission Inter-SAGE « Bouchon vaseux »	Structure animatrice SAGE estuaire (SMIDDEST)	Bouchon vaseux	Qualité d'eau	Gouvernance
	Elaborer un document cadre d'engagement et de fonctionnement de la commission Inter-SAGE « bouchon vaseux »			Quantité d'eau	
	Créer une commission Inter-SAGE « palus » en préfiguration d'un PNR des palus (Dordogne, Isle et estuaire rive droite)	Entente intercommunale ou intercommunautaire	Palus	Zones humides Quantité d'eau	Gouvernance Aménagement du territoire
	Mettre en place une gouvernance dédiée à la gestion de l'Eocène (prévention des tensions et trajectoire sobriété)	CD24, CD33, SMEGREG (SAGE nappes profondes), etc.	Nappe alluviale de la Dordogne	Quantité d'eau	Gouvernance
	Inciter et accompagner la création d'un Inter-SAGE « des nappes de l'Agenais-Périgord »	CD24, CD33, SMEGREG (SAGE nappes profondes), etc.	Nappe alluviale de la Dordogne	Quantité d'eau	Gouvernance
Former et informer les membres de la CLE (ou « leur rendre compte des tendances territoriales »)	Présenter à la CLE un bilan annuel de la mise en œuvre de la réglementation inhérente à la continuité écologique sur les ouvrages du Bergeracois	Concessionnaire (EDF)	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne	Qualité des milieux aquatiques	Gouvernance Communication/ Sensibilisation
	Inciter les cellules GEMAPI à effectuer des bilans hydrologiques (quantité/qualité/biodiversité) des cours d'eau et à rendre compte à la CLE	- Agence de l'eau (financement) - CLE (rendu d'avis sur les programmes d'actions) - Cellules GEMAPI (retours CLE)	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Gouvernance Connaissance Communication/ Sensibilisation
	Présenter à la CLE un bilan annuel corrélé des prélèvements agricoles (OUGC et SMEGREG) sur les eaux superficielles et souterraines à l'échelle du SAGE et de l'état des ressources sollicitées	OUGC (y compris sur le 33 - sinon SMEGREG)	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Quantité d'eau	Gouvernance
	Mettre en place, à l'échelle du SAGE, une information régulière des membres de la CLE sur l'état d'avancement de la directive ERU	DDT(-M)	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Quantité d'eau	Gouvernance
Conforter les partenariats de suivi du bouchon vaseux et de sa prospective d'évolution	Poursuivre les actions du consortium MAGEST (réseau, mesures) et mettre en lien la commission Inter-SAGE « Bouchon vaseux »	- Structure animatrice du réseau MAGEST - Structure animatrice SAGE estuaire (SMIDDEST)	Bouchon vaseux	Qualité d'eau Quantité d'eau	Gouvernance Connaissance Communication/ Sensibilisation
	Bénéficier du partenariat d'innovation « Jumeaux du numérique » de l'Estuaire de la Gironde pour suivre, voire développer, des indicateurs d'évolution du bouchon vaseux en contexte de changement climatique			Qualité d'eau Quantité d'eau	
Accompagner les engagements et coopérations des acteurs économiques en matière de transition écologique	Promouvoir l'engagement de la filière via un projet de « labellisation » ou « marque » des vins produits dans une logique écoresponsable et d'avenir	CIVB ?	Viticulture (usages identitaires)	Qualité d'eau Quantité d'eau	Gouvernance
	Promouvoir les coopérations entre agriculteurs et collectivités pour la gestion des haies, autres IAE (infrastructures agroécologiques) et milieux préservés et reconstitués constitutifs de la trame verte (zones humides, ...)	- Chambres d'agriculture - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Les 4 thèmes	Gouvernance Aménagement du territoire

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Accompagner les engagements et coopérations des acteurs économiques en matière de transition écologique	Soutenir une activité de pêche durable (professionnelle et amatrice) respectueuse de la ressource	- Fédérations de pêche - Syndicat pêcheurs professionnels	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Biodiversité	Gouvernance
	Accompagner le développement d'une filière commerciale du silure			Autre	Gouvernance
	Favoriser la diversification de la pêche professionnelle par le biais du tourisme durable (pescatourisme et ititourisme)			Autre	Gouvernance
	Créer des partenariats et définir des cadres d'exploitation et de remise en état des sites favorables à l'amélioration de leur valeur écologique	- EPIDOR - Cellules GEMAPI - CATZH - Agence de l'eau	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Qualité des milieux aquatiques Zones humides	Gouvernance
Asseoir le partenariat créé autour des barrages du Bergeracois	Poursuivre et soutenir la Convention bergeracoise	EPIDOR	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne	Qualité des milieux aquatiques	Gouvernance

Objectif général : Réduire les pollutions

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Limiter l'impact des eaux pluviales urbaines et rurales	Disposer de schémas de gestion des eaux pluviales et de zonages d'assainissement pluviaux sur tout le territoire. Intégrer dans ces schémas, les mesures utiles pour réduire l'impact des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités compétence urbanisme (SCOT-PLU) - DDT(-M) (instruction des projets d'aménagement du territoire) 	Ruissellement : résilience du territoire	Quantité d'eau	Connaissance
	Dans les zones drainées (existantes et à venir), mettre en place des bandes enherbées et les doubler d'un système de récupération des eaux de drainage pour prévenir les pollutions			Qualité d'eau	Aménagement du territoire
	Réduire l'impact des ouvrages d'infiltration dès leur conception			Qualité d'eau	Aménagement du territoire
Avoir une démarche conservatoire des ressources stratégique en eau potable	Protéger les zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable (aires d'affleurement de captages, zones de sauvegarde SDAGE, zones de vulnérabilité nappes profondes de Gironde)	<ul style="list-style-type: none"> - SI AEP (délimitation + acquisitions éventuelles) - ARS (servitudes périmètres de protection éloignés) - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU) 	Aménagement du territoire et structuration Nappe alluviale	Qualité d'eau	Aménagement du territoire
	Compenser le retournement d'une prairie permanente (autorisée par décision administrative) par la mise en place d'une prairie de surface équivalente en secteurs à enjeux : zones sensibles à l'érosion, aires d'alimentation de captages, zones d'affleurement des ressources stratégiques en eau potable (Eocène, Crétacé), prairies écologiquement sensibles (BCAE, règlement européen n°2021/2115 du 02/12/21) [mesure aussi associée à l'objectif « accroître la résilience des territoires au risque d'inondation par ruissellement »]			<ul style="list-style-type: none"> - Chambres d'agriculture - DDT(-M) 	Aménagement du territoire et structuration Nappe alluviale Palus Affluents (et BV)
Protéger les aires d'alimentation des ressources stratégiques (Eocène, Crétacé, nappe alluviale) en eau potable	Décliner un schéma de protection des zones stratégiques au travers des SCoT	- Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Nappe alluviale de la Dordogne	Qualité des eaux	Connaissance
	Définir un plan de maîtrise foncière sur les aires d'alimentation des captages AEP			Qualité des eaux	Aménagement du territoire
Reconquérir la qualité des eaux souterraines	Construire un schéma fonctionnel de reconquête qualitative de la nappe [alluviale de la Dordogne]	EPIDOR	Nappe alluviale de la Dordogne	Qualité des eaux	Aménagement du territoire
	Diagnostiquer les rejets et leurs impacts dans l'emprise du bouchon vaseux	SMIDDEST	Bouchon vaseux	Qualité des milieux aquatiques	Connaissance
	Adapter les niveaux de rejets (eaux usées domestiques et industrielles/agroalimentaires) à la sensibilité des milieux, voire aux usages si ceux-ci sont plus exigeants			Qualité des milieux aquatiques	Connaissance Communication/ Sensibilisation
Limiter les transferts de flux polluants phytosanitaires	Elaborer un zonage des secteurs viticoles où l'enjeu de réduction des transferts de phytosanitaires est majeur	<ul style="list-style-type: none"> - CIVB - Chambres d'agriculture - Cellules GEMAPI - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU) 	Viticulture (usages identitaires)	Qualité des eaux	Connaissance
	Restreindre uniformément l'usage des produits phytosanitaires à proximité des points d'eau à l'échelle du SAGE			Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
	Atteindre un pourcentage de la SAU en IAE supérieur à 10% (HVE) pour réduire les transferts de polluants jusqu'aux points d'eau			Qualité des milieux aquatiques	Communication/ Sensibilisation
	Inciter à l'intégration des éléments topographiques et paysagers dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des cours d'eau			Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
	Atteindre un pourcentage de SAU en agroécologie supérieur à 10% pour réduire les transferts polluants jusqu'aux points d'eau	CIVB	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
Limiter les rejets de flux polluants phytosanitaires	Identifier et caractériser tous les dispositifs de gestion et de traitement des effluents vinicoles et établir un tableau de bord annuel des volumes d'entrée et de sortie (ICPE a minima)	EPIDOR	Viticulture (usages identitaires)	Qualité des eaux	Connaissance
	Développer un réseau de suivi des points de rejets vinicoles existants et réaliser des campagnes de suivi généralisées			Quantité des eaux	Connaissance
	Mettre en place un programme « effluents vinicoles », basé sur le volontariat mais accompagné financièrement			Qualité des eaux	Communication/ Sensibilisation Gouvernance

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Prévenir les pollutions par eaux grises issues du tourisme fluvial	Développer des moyens de gestion des eaux grises	Collectivités territoriales (gestionnaires de ports)	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Qualité des eaux	Communication/ Sensibilisation
Gérer les déchets	Lutter contre les dépôts illégaux en berge et en rivière et promouvoir des plateformes de récupération/stockage de déchets adaptés	EPIDOR	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Qualité des eaux	Communication/ Sensibilisation Aménagement du territoire

Objectif général : Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Conserver les zones humides existantes	Protéger les zones humides	- DDT(-M) - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Aménagement du territoire et structuration Palus Affluents (et BV) Ruissellement : résilience du territoire	Zones humides	Aménagement du territoire
	Définir les mesures compensatoires à mettre en œuvre en cas d'atteinte aux ZH (avec respect du principe d'équivalence écologique) [mesure associée à l'interdiction de destruction]				
	Anticiper la disparition et de la valorisation-protection des ZH par la mise en œuvre d'une stratégie de compensation au travers des documents d'urbanisme				
	Interdire toute nouvelle création ou extension de réseaux de drainage (bassins reconnus déficitaires ; cours d'eau de têtes de bassin versant ?)	DDT(-M)	Aménagement du territoire et structuration Palus Affluents (et BV)	Qualité des eaux	Aménagement du territoire
	Encadrer la gestion des eaux de drainage (nouveaux réseaux ou extensions) pour interdire tout rejet d'eau de drainage directement dans le réseau hydrographique superficiel ou dans une zone d'infiltration rapide ou zone d'affleurement vers les ressources stratégiques en eau potable (ou en secteur de forte vulnérabilité intrinsèque de ces ressources)	DDT(-M)			
Accroître la résilience des territoires aux sécheresses	Préserver les têtes de bassin versant (dont le petit chevelu et les zones humides)	DDT(-M)	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
	Définir les mesures compensatoires à mettre en œuvre en cas d'atteinte aux ZH (avec respect du principe d'équivalence écologique) [mesure associée à la préservation des têtes de BV]				
	Encadrer la création ou extension des plans d'eau soumis à autorisation ou déclaration (article L.214-1 du Code de l'environnement, rubrique 3.2.3.0.)	DDT(-M)	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
	Encadrer la création ou extension des plans d'eau non soumis à autorisation ou déclaration (article L.214-1 du Code de l'environnement, rubrique 3.2.3.0.). Principe d'impacts cumulés en termes de prélèvements (sous-bassin ou groupement de sous-bassins concernés)	OFB ?			
	Encadrer le renouvellement d'autorisation ou déclaration des plans d'eau	DDT(-M)	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
	Réduire tout prélèvement de (sub)surface ou en dérivation dans les zones déficitaires [cumul des prélèvements, anticipation des situations de crise]	- DDT(-M) - OFB	Affluents (et BV)	Quantité d'eau	Aménagement du territoire
Renforcer la rétention d'eau dans les sols et l'infiltration	Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration in-situ	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Ruissellement : résilience du territoire	Quantité d'eau	Aménagement du territoire
	Inciter à l'intégration des éléments topographiques et paysagers dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des cours d'eau	- Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU) - Structures GEMAPI	Ruissellement : résilience du territoire	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
	Favoriser, particulièrement dans les zones de production de ruissellement (notamment à enjeux), la rétention de l'eau dans les sols	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Ruissellement : résilience du territoire	Quantité d'eau	Aménagement du territoire Communication / Sensibilisation
	Mettre en œuvre des démarches exemplaires de gestion intégrée des eaux pluviales à la source lors de tous projets d'aménagement et de rénovation urbaine			Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation par ruissellement	Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration in-situ dans les nouveaux projets d'aménagement	- Etat - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Aménagement du territoire et structuration	Quantité d'eau Qualité d'eau	Aménagement du territoire
	Définir les modalités favorables à l'infiltration in-situ (coefficient de végétalisation, périodes de retour, etc.), voire à la neutralité de l'aménagement en cas de rejet dans les eaux superficielles [mesure associée à la limitation de l'imperméabilisation]				
	Compenser le retournement d'une prairie permanente (autorisée par décision administrative) par la mise en place d'une prairie de surface équivalente en secteurs à enjeux : zones sensibles à l'érosion, aires d'alimentation de captages, zones d'affleurement des ressources stratégiques en eau potable (Eocène, Crétacé), prairies écologiquement sensibles (BCAE, règlement européen n°2021/2115 du 02/12/21)	- Chambres d'agriculture - DDT(-M)	Aménagement du territoire et structuration Nappe alluviale Palus Affluents (et BV)	Quantité d'eau Qualité d'eau	Aménagement du territoire

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Renforcer la prise en compte de l'aléa ruissellement	Inscrire dans les documents d'urbanisme, les secteurs à enjeu « ruissellement » pour y limiter le développement des enjeux	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Ruissellement : résilience du territoire	Quantité d'eau	Aménagement du territoire
	Renforcer dans les documents d'urbanisme, la prise en compte de l'aléa « ruissellement » (production/transfert/accumulation)			Quantité d'eau	Aménagement du territoire
Renforcer la prise en compte de l'aléa submersion marine	Préfigurer un projet intégrateur des contraintes hydrauliques (sur ouvrages et berges) et besoins de dissipation de l'énergie fluvio-maritime (champs d'expansion), des enjeux en place (humains, bâtis, équipements) et de l'occupation des sols	EPIDOR	Palus	Quantité d'eau Zones humides	Aménagement du territoire Connaissance
	Favoriser la bonne intégration dans les documents d'urbanisme du risque aggravé de submersion marine (zones d'expansion de débordements), au même titre que le risque d'inondation fluviale et de ruissellement	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Palus	Quantité d'eau	Aménagement du territoire Communication / Sensibilisation
	Favoriser la réservation de parcelles (préemption-acquisition) pour la relocalisation d'enjeux de caractère sensible à très sensible et/ou stratégique (équipements de service public : réseaux eau, transport, énergie, ... ; ERP)			Quantité d'eau	Aménagement du territoire
Limiter les prélèvements en eau	Optimiser les procédures d'hygiène (équipements et locaux) pour réduire les volumes d'effluents et la consommation d'eau [ratio visé : 1 l d'eau pour 1 l de vin produit]	CIVB	Viticulture (usages identitaires)	Quantité d'eau Qualité d'eau	Connaissance Communication/ Sensibilisation
	Encourager les économies d'eau potable auprès de la population	Collectivités gestionnaires AEP	Nappe alluviale de la Dordogne	Quantité d'eau	Communication/ Sensibilisation
Promouvoir l'équilibre entre les usages et les capacités des ressources et milieux	Promouvoir des approches intégrées à l'échelle de sous-bassins versants et définir des flux maximaux	- EPIDOR (étude, méthode...) - DDT (application)	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Quantité d'eau Qualité d'eau	Connaissance Communication/ Sensibilisation
	Promouvoir les approches intégrées « ressources / milieux » à l'échelle bassin versant	- EPIDOR (étude, méthode...) - DDT (application)	Affluents (et BV)	Quantité d'eau Qualité d'eau	Connaissance Communication/ Sensibilisation

Objectif général : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Limiter l'érosion des sols et le ruissellement	Inciter à l'intégration des éléments topographiques et paysagers dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des cours d'eau	- Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU) - Cellules GEMAPI - EPIDOR (étude)	Ruissellement : résilience du territoire	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
	Inciter à l'intégration de l'aléa érosif dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des cours d'eau				
Protéger, conserver, restaurer les zones humides	<i>Voir mesures du sous-objectif « conserver les zones humides existantes » (objectif : Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale)</i>	- Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU) - CAT-ZH (CEN ?)	Aménagement du territoire et structuration	Zones humides	Connaissance
	Identifier, caractériser l'intégralité des ZH existantes par report dans les documents d'urbanisme			Zones humides	Communication/ Sensibilisation Aménagement du territoire
	Encourager les collectivités territoriales dans l'adoption de véritables stratégies « zones humides » intégrant l'acquisition et la gestion foncière			Zones humides	Communication/ Sensibilisation Aménagement du territoire
	Définir et mettre en œuvre une stratégie de restauration-conservation des zones humides de têtes de bassin versant				
	Inscrire les palus dans la liste des ZH les plus emblématiques au niveau national	EPIDOR	Palus	Zones humides	Connaissance
	Elaborer un plan d'actions pour la déclinaison et l'application de la stratégie des zones emblématiques sur le territoire et le mettre en œuvre dans le cadre d'un projet européen de type LIFE			Zones humides	Connaissance Communication/ Sensibilisation
Protéger, restaurer le potentiel d'accueil des affluents vis-à-vis des poissons migrateurs	Protéger/valoriser les espaces de confluences et les affluents constituant et/ou présentant des milieux propices au cycle de vie des migrateurs amphihalins	Cellules GEMAPI	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne Affluents (et BV)	Qualité des milieux aquatiques <i>Biodiversité</i>	Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation
	Mettre en œuvre des programmes de maintien et de restauration de la continuité écologique et des habitats sur les affluents propices au cycle de vie des migrateurs amphihalins			Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
Conforter la transparence des barrages hydroélectriques bergeracois vis-à-vis de la circulation des poissons migrateurs	Etablir un règlement d'eau intégrant des objectifs d'efficacité pour la circulation des poissons migrateurs pour l'ensemble des barrages du bergeracois	Etat	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne	Qualité des milieux aquatiques <i>Biodiversité</i>	Connaissance
Limiter le rôle de « barrière physique et chimique » du bouchon vaseux	Suivre la mise en œuvre de la disposition EG5 et de la disposition OX1 du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés	CLE	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne		
Améliorer l'état hydromorphologique des cours d'eau affluents (vers plus de naturalité)	Identifier les plans d'eau pour lesquels la restauration des fonctions hydrologiques et/ou de biodiversité présente un intérêt et arriver à leur effacement	Cellules GEMAPI	Affluents (et BV)	Qualité des milieux aquatiques	Connaissance Aménagement du territoire
	Connaître le fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et écologique des affluents et définir les ambitions et conditions de leur restauration hydromorphologique, en intégrant l'atténuation des étiages et le ralentissement dynamique des crues			Qualité des milieux aquatiques Quantité d'eau Zones humides	Connaissance
	Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme			Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
	Mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière pour permettre la restauration hydromorphologique des affluents			Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
	Conduire les programmes de restauration hydromorphologique des affluents			Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
Favoriser la préservation de milieux aquatiques de qualité	Inciter à l'intégration des éléments topographiques et paysagers dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des cours d'eau	- Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU) - Cellules GEMAPI	Aménagement du territoire et structuration Affluents (et BV) Ruissellement : résilience du territoire	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Favoriser la préservation de milieux aquatiques de qualité	Encadrer et gérer les eaux de drainage	Etat	Affluents (et BV) Palus	Qualité des eaux	Aménagement du territoire
	Privilégier le génie végétal et le génie écologique, voire les techniques mixtes, pour la consolidation ou la protection des berges	- Structures GEMAPI - Gestionnaires du DPF (EPIDOR, Etat)	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire Affluents (et BV) ?	Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
	Adapter les flux de rejets à la sensibilité de la Dordogne sous influence fluviomaritime – La qualité des rejets de toute nature (eaux usées, pluviales, ...) et de toute origine (domestique, agricole, artisanale, industrielle, routière, etc.) situés au sein de la zone sensible doit être adaptée au sol, à la zone impactée, à l'objectif de qualité du milieu récepteur ainsi qu'à ses usages		Bouchon vaseux	Qualité des milieux aquatiques Qualité d'eau	Aménagement du territoire
Conforter la protection de la TVB dans l'aménagement du territoire	Identifier, caractériser l'intégralité des ZH existantes par report dans les documents d'urbanisme	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Aménagement du territoire et structuration	Zones humides	Connaissance
	Encourager les collectivités territoriales dans l'adoption de véritables stratégies « zones humides » intégrant l'acquisition et la gestion foncière			Zones humides	Communication/ Sensibilisation Aménagement du territoire
	Réaliser des ABC intercommunaux ou à l'échelle de tronçons cohérents de la rivière	Collectivités territoriales (communes, EPCI)	Palus Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Qualité des milieux aquatiques Zones humides <i>Biodiversité</i>	Connaissance Communication/ Sensibilisation
	Mettre à jour et étendre l'APPB sur l'ensemble de l'axe Dordogne	DREAL NA, DDT-(M)	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne	Qualité des milieux aquatiques <i>Biodiversité</i>	Connaissance Communication/ Sensibilisation
	Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme	- Cellules GEMAPI - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Affluents (et BV)	Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
	Mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière pour permettre la restauration hydromorphologique des affluents			Qualité des milieux aquatiques	Aménagement du territoire
	Maintenir et conforter le maillage des trames vertes au travers des documents d'urbanisme	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
Prendre soin du cadre de vie collectif via la protection/valorisation du patrimoine naturel	Adopter une stratégie foncière d'achat-préemption sur les espaces riverains de la Dordogne à forte valeur en matière d'environnement et d'aménités	- EPIDOR - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU)	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Qualité des milieux aquatiques Zones humides	Aménagement du territoire
	Identifier et formaliser la spécificité des bords de la Dordogne et du canal de Lalinde dans les documents d'urbanisme				Aménagement du territoire
	Mettre en réseau les espaces nature (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, ...) et de ressourcement de la Dordogne et des bassins versants des affluents	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU), aménagement, tourisme	Affluents (et BV)	Qualité des milieux Zones humides	Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation
	Créer des supports d'identité et de valorisation selon le principe de la rephotographie sur 20 sites de la Dordogne	EPIDOR	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Qualité des milieux Zones humides <i>Paysages & patrimoines</i>	Communication/ Sensibilisation Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation
	Créer un tracé pédestre « Réserve Biosphère », itinéraire Dordogne Atlantique-UNESCO	EPIDOR			Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation
	Définir des règles de gestion et de tarification des occupations du domaine public plus protectrices vis-à-vis de la rivière et des milieux naturels associés	- EPIDOR - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU), aménagement, tourisme	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Qualité des milieux	Aménagement du territoire
	Favoriser et accompagner les initiatives de sports nautiques encadrés, tant dans l'aménagement des accès à la rivière que dans l'exercice des pratiques adaptées au contexte de la Dordogne (régime fluvial u fluviomaritime, bathymétrie, ...) et de leur signalétique			Qualité des milieux	Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation
	Améliorer la qualité d'accueil des espaces offerts au public sur les berges, et développer des animations, des pratiques conviviales variées en assurant une bonne cohabitation entre usages			Qualité des milieux	Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation

Objectif général : Améliorer la connaissance pour une action efficiente

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNES	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Favoriser la connaissance des milieux aquatiques superficiels et souterrains	Mettre en œuvre une stratégie interdépartementale d'état (des lieux) de la nappe alluviale de la Dordogne [jusqu'à l'identification d'unités fonctionnelles]	EPIDOR	Nappe alluviale de la Dordogne	Quantité d'eau Qualité d'eau	Connaissance
	Connaitre le fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et écologique des affluents et définir les ambitions et conditions de leur restauration hydromorphologique, en intégrant l'atténuation des étiages et le ralentissement dynamique des crues	Cellules GEMAPI	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Connaissance
Favoriser la connaissance et la valorisation de la TVB	Redonner leur place aux affluents via l'amélioration de la connaissance des paysages, de l'accessibilité des affluents et de leur potentiel de valorisation pour des usages de ressourcement-découverte	- Cellules GEMAPI ou EPIDOR - Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU), aménagement, tourisme	Affluents (et BV)	Qualité des milieux aquatiques <i>Paysages & patrimoines</i>	Connaissance
	Etablir un plan guide (plan paysage) centré sur la rivière domaniale et ses affluents (dont espaces de confluences, sites Natura 2000, ENS, ZNIEFF, ...) en basse Dordogne	EPIDOR	Aménagement du territoire et structuration Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Qualité des milieux aquatiques Zones humides <i>Paysages & patrimoines</i>	Connaissance Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation
Favoriser la connaissance des facteurs d'influence sur le cycle de vie des poissons migrateurs	Améliorer les connaissances relatives aux compartiments liés aux habitats et pour lesquels peu de données existent	MIGADO / EPIDOR	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne	Qualité des milieux aquatiques <i>Biodiversité</i>	Connaissance
	Poursuivre l'amélioration des connaissances sur les migrateurs : prédation par le silure, actions expérimentales de régulation, impacts de la pêche	MIGADO / EPIDOR	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne	<i>Biodiversité</i>	Connaissance
	Définir pour chaque espèce de grands migrateurs amphihalins les paramètres discriminants à leur survie (indicateurs) et les intégrer dans les dispositifs de suivi de la qualité des eaux (réseaux AEAG, MAGEST)			Qualité des eaux <i>Biodiversité</i>	Connaissance
	Mieux appréhender les liens entre les rejets, la qualité des eaux et les besoins des poissons migrateurs			Qualité des eaux <i>Biodiversité</i>	Connaissance
Définir les indicateurs « biologiques » (paramètres environnementaux) permettant de caractériser, pour les poissons migrateurs amphihalins, les conditions minimales de survie	MIGADO / EPIDOR	Bouchon vaseux	Qualité des eaux Quantité d'eau <i>Biodiversité</i>	Connaissance	
Favoriser les retours d'expérience	Elaborer un guide des « bonnes pratiques » sur la base des retours d'expérience [et créer un réseau pour favoriser la force du collectif + éductours]	- CIVB - Chambres d'agriculture	Viticulture (usages identitaires)	Les 4 thèmes	Connaissance Communication/ Sensibilisation
Mieux appréhender les défis (hydro)climatiques (actuels, à venir) et proposer des voies de progrès	Engager une démarche prospective permettant de préfigurer le territoire, aujourd'hui très marqué par la vigne, sous l'angle du changement climatique			Quantité d'eau	Connaissance
	Etudier les voies de valorisation des espaces (existants et créés) situés entre la rivière et le nouveau dispositif de protection contre les inondations : autres vocations (paysage, biodiversité, promenade, etc.) en réponse aux nouveaux attendus sociétaux	Collectivités compétence urbanisme (SCoT-PLU), aménagement, tourisme	Palus	Quantité d'eau Zones humides	Connaissance Aménagement du territoire Communication/ Sensibilisation
	Comprendre l'influence de l'hydrologie (actuelle et future) des cours d'eau Garonne et Dordogne	SMIDDEST	Bouchon vaseux	Quantité d'eau	Connaissance
Favoriser la connaissance et prise en compte des usages agricoles et industriels de prélèvement et de rejet d'eau	Améliorer la connaissance des prélèvements et des rejets agricoles et industriels	Cellules GEMAPI ou EPIDOR	Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	Quantité d'eau	Connaissance
	Réaliser, à l'échelle de chaque site industriel et zone d'activité, des diagnostics d'utilisation de l'eau, de son impact sur les milieux et du potentiel d'abattement des flux			Quantité d'eau Qualité d'eau	Connaissance
Donner un cadre commun pour la protection des berges	Elaborer un guide technique de recommandations des techniques de génie végétal à mettre en œuvre pour la protection des berges	Cellules GEMAPI ou EPIDOR	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Qualité des milieux aquatiques	Connaissance Communication/ Sensibilisation

Annexe 2 – Synthèse des ateliers « projet SAGE »

AMENAGEMENT ET ADAPTATION DU TERRITOIRE : OCCUPATION DES SOLS, RESSOURCES EN EAU, RUISSELLEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enjeu – Ruissellement : résilience territoriale

Orientation stratégique générale : Intégrer la problématique du ruissellement au plus tôt dans le processus d'aménagement et d'urbanisation du territoire

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Intégrer le ruissellement dans les projets d'aménagement, d'urbanisation et d'usage des sols, pour l'amélioration de la qualité des eaux	4,5 points ≤ priorité < 5 points
Gérer les bassins versants pour prévenir et limiter les risques de ruissellement (transfert d'eau amont/aval, principe de solidarité)	Priorité maximale (5 points)

Enjeu –Nappe alluviale de la Dordogne

Orientation stratégique générale : Faire de la nappe alluviale de la Dordogne un atout pour l'avenir du territoire

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Garantir la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	Priorité maximale (5 points)
Réhabiliter la ressource en eau de la nappe alluviale de la Dordogne	4,5 points ≤ priorité < 5 points

Enjeu – Aménagement du territoire et structuration

Orientation stratégique générale : Réussir l'intégration des milieux aquatiques-milieu naturels associés et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire de Dordogne Atlantique

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Faire du SAGE un outil d'intégration effectif de la gestion de l'eau, des milieux et des continuités écologiques avec le développement et l'aménagement	Priorité maximale (5 points)
Préserver, restaurer et valoriser une trame verte et bleue fonctionnelle sur l'ensemble du territoire	4,5 points ≤ priorité < 5 points
Garantir la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	Priorité maximale (5 points)
Limiter le risque de ruissellement	Priorité maximale (5 points)
Promouvoir une nouvelle perception sociale de l'eau	4,5 points ≤ priorité < 5 points

Légende :

	Priorité maximale (5 points)
	4,5 points ≤ priorité < 5 points
	4 points ≤ priorité < 4,5 points
	3,5 points ≤ priorité < 4 points

LA BIODIVERSITE AU TRAVERS DES POISSONS MIGRATEURS, DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE, DES HABITATS ET DU BOUCHON VASEUX

Enjeu – Continuité écologique et milieux naturels sur la Dordogne

Orientation stratégique générale : Contribuer à la réussite de l'impérative conservation des grands migrateurs amphihalins

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Améliorer les conditions de libre circulation des poissons migrateurs sur les trois ouvrages hydroélectriques du Bergeracois et pérenniser les performances des dispositifs de franchissement	4,5 points ≤ priorité < 5 points
Améliorer la continuité sédimentaire et garantir des milieux de vie et de reproduction de qualité (habitats)	Priorité maximale (5 points)
Améliorer la connaissance des facteurs limitants des écophases des grands migrateurs amphihalins et agir pour leur réduction	4,5 points ≤ priorité < 5 points

Enjeu – Bouchon vaseux

Orientation stratégique générale : Prendre en compte le bouchon vaseux dans la dynamique de développement des territoires de l'inter-SAGE « Garonne-Dordogne-Estuaire »

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Renforcer la connaissance du bouchon vaseux	Priorité maximale (5 points)
Construire un inter-SAGE « bouchon vaseux » (Garonne-Dordogne-Estuaire) avec fixation d'objectifs communs, de résultats et de moyens	4,5 points ≤ priorité < 5 points
Agir par anticipation sur les effets aggravants du bouchon vaseux	4,5 points ≤ priorité < 5 points

Légende :

	Priorité maximale (5 points)
	4,5 points ≤ priorité < 5 points
	4 points ≤ priorité < 4,5 points
	3,5 points ≤ priorité < 4 points

ECONOMIE ET TRANSITION : VITICULTURE, ACTIVITES INDUSTRIELLES, AGRICULTURE ET LOISIRS

Enjeu – Viticulture (usages identitaires)

Orientation stratégique générale : Accompagner la filière viti-vinicole dans la mise en œuvre de procédures favorables à un modèle d'exploitation durable de la vigne

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Capitaliser et diffuser les retours d'expérience en matière de transition écologique et anticiper l'avenir	
Promouvoir et accompagner la transition écologique dans le domaine viticole	
Promouvoir et accompagner la transition écologique dans le domaine vinicole	

Enjeu – Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)

Orientation stratégique générale : Se donner les moyens du développement d'une économie durable et compatible avec les défis écologiques et climatiques

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Prévenir les déséquilibres quantitatifs/qualitatifs par une meilleure prise en compte des prélèvements et des rejets agricoles et industriels	nd
Transformer les systèmes de productions traditionnels en s'appuyant sur l'agroécologie, soit sur les fonctionnalités déjà offertes par les écosystèmes existants	nd
Donner à la pêche les moyens d'une mutation durable de son activité	nd
Maintenir la navigation de tourisme à une échelle opportune et cohérente avec l'enjeu de préservation de la rivière Dordogne	nd
Promouvoir une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites de carrières	nd

Nota Bene : aucune note n'a été attribuée aux différents sous-axes stratégiques présentés dans le tableau ci-dessus. La formulation initiales des sous-axes n'ayant pas réellement suggéré de réactions, choix a été fait de retravailler la structuration et les énoncés. A titre informatif, la note moyenne générale attribuée à l'axe stratégique a été de 4,2.

Légende :

	Priorité maximale (5 points)
	4,5 points ≤ priorité < 5 points
	4 points ≤ priorité < 4,5 points
	3,5 points ≤ priorité < 4 points

TROIS TERRITOIRES LIES : VALLEE DORDOGNE, BASSINS VERSANTS AFFLUENTS ET PALUS

Enjeu – Les palus

Orientation stratégique générale : Rendre l'occupation, l'usage des sols et la gestion hydraulique des palus compatibles avec le changement climatique et la nécessaire protection-conservation de leur richesse patrimoniale

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Développer une vision partagée et prospective de l'ensemble des palus de basse Dordogne intégrant le changement climatique et fondée sur la préservation et la restauration d'espaces naturels fonctionnels	
Répondre au risque aggravé de submersion marine par adaptation du système actuel de protection contre les inondations	
Réduire la vulnérabilité face au risque aggravé de submersion marine	

Enjeu – Les affluents (cours d'eau, bassins versants)

Orientation stratégique générale : Faire des bassins versants affluents, un atout dans l'adaptation-anticipation aux effets du changement climatique

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Préserver et restaurer le caractère humide et la fonction de corridor écologique des cours d'eau affluents	
Favoriser la réappropriation sociale des cours d'eau affluents avec une exigence écologique et paysagère	

Enjeu – Domianialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire

Orientation stratégique générale : S'approprier l'espace rivière (Dordogne, canal de Lalinde, confluences) au service du « bien vivre », en révélant les identités paysagères et dans le respect des exigences écologiques

Sous-axe stratégique	Note moyenne
Construire et développer une vision fédératrice, populaire et prospective de la rivière Dordogne et la concrétiser par des projets	
Préserver, restaurer, valoriser les patrimoines naturel, paysager et culturel de la rivière Dordogne, aire centrale et zone tampon de la Réserve Biosphère	
Gérer le domaine public fluvial et ses marges riveraines dans une logique garantissant un équilibre entre le développement des usages et la préservation des espaces à forte valeur patrimoniale	

Légende :

	Priorité maximale (5 points)
	4,5 points ≤ priorité < 5 points
	4 points ≤ priorité < 4,5 points
	3,5 points ≤ priorité < 4 points



Le SAGE Dordogne Atlantique, une action soutenue par l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle Aquitaine et les Conseils Départementaux de la Dordogne et de la Gironde.



EPIDOR porte l'émergence du SAGE en concertation avec les services de l'État et les partenaires techniques.



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

EPIDOR
Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Dordogne Atlantique :
61, cours des Girondins, 33500 Libourne
05 57 51 06 53

EPIDOR a été créé en 1991 par les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde. Le département de la Charente et la région Nouvelle-Aquitaine ont intégré son conseil syndical depuis 2020.